

Débat Public

SAINT-BRIEUC

28 MARS 2013

Projet de procès-verbal

Étaient présents :

Antoine DUBOUT, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP)

Pierre SOUBELET, Préfet des Côtes d'Armor

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional,

Claudy LEBRETON, Président du Conseil général des Côtes d'Armor,

Dominique LECOMTE, Président de la CCI 22,

Armelle BOTHOREL, Président de St-Brieuc Agglomération

Robert PEDRON, Vice-Président de St-Brieuc Agglomération, Maire-adjoint de Plérin

Bernard SCHUMPP, Président du collectif PULSE,

Thierry DEREUX, Président de Côtes d'Armor Nature Environnement

M. LAISNÉ, Administrateur général des affaires Maritimes, Adjoint au Préfet Maritime.

Julien CARETTE, Président de la Jeune Chambre Economique de St-Brieuc

Guy JOURDEN, Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

Christophe HOUISE, Directeur environnement du bureau d'études In Vivo

Emmanuel ROLLIN, Directeur d'Ailes Marines

Édouard GASSE, représentant de Éole-Res

Philippe KAVAFYAN, représentant de Areva

Stéphane HIS, représentant de Technip

Samuel TIERCELIN, Association Open Odyssey

Désiré LE GOURIERES, Professeur d'Université

Sophie CHEGARAY, membre de la CPDP

Joseph MOYSAN, membre de la CPDP

Claire de LOYNES, membre de la CPDP

Michel STEINER, membre de la CPDP

Alain RADUREAU, membre de la CPDP

Bruno de TREMIOLLES, membre de la CPDP

Le débat est animé par Antoine Dubout, Président de la CPDP.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci à tous, merci de votre présence très nombreuse, pour cette réunion d'ouverture de ce grand débat public sur le parc éolien en mer dans la baie de Saint-Brieuc. C'est une opération considérable et avant même d'engager ce débat, je vais demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir inaugurer cette séance. Monsieur le Préfet, si vous voulez bien monter.

Pierre SOUBELET, Préfet des Côtes d'Armor

Monsieur le Maire adjoint de Saint-Brieuc, Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la CCI, Monsieur le Président de la Commission Particulière du Débat Public, Mesdames et Messieurs les membres de cette Commission, Monsieur l'Adjoint au Préfet maritime, mesdames et messieurs. Je vous souhaite à tous la bienvenue dans cette salle de Robien pour le lancement du débat public relatif au projet de création d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc.

Vous allez avoir dans quelques minutes toutes les explications nécessaires sur le déroulement de ce débat dans notre département. Je voudrais simplement dire en introduction que le projet soumis au débat s'inscrit dans le souhait de l'État de voir se développer les énergies marines renouvelables afin de rééquilibrer la composition de ce que l'on appelle le mix énergétique renouvelable à l'horizon 2040. Dès 2020 d'ailleurs, une part de 20 % de ces énergies renouvelables dans ce mix est attendue.

Notre région connaît par ailleurs un état ancien de fragilité électrique puisqu'elle ne produit aujourd'hui que 9,5 % de sa consommation. C'est la raison pour laquelle le pacte électrique breton a fixé des objectifs régionaux ambitieux pour l'éolienne terrestre : 1 400 mégawatts à atteindre en 2015, 1 800 en 2020. Au 31 décembre 2012, nous étions à 750 mégawatts raccordés pour la Bretagne. Malgré tout, notre région est la troisième de France en puissance installée et elle compte 10 % des puissances installées dans notre pays.

L'éolien en mer qui va nous concerner ce soir et dans les réunions à venir, a vocation naturellement à compléter l'offre électrique de l'éolien terrestre. Le projet soumis au débat public depuis lundi est de grande ampleur. Une centaine d'éoliennes, d'une puissance attendue de 500 mégawatts, pour un coût d'environ 2 milliards d'euros. La taille du projet, dont le détail va vous être présenté, fait qu'il est soumis à un nombre très élevé de procédures administratives, notamment pour s'assurer de sa compatibilité avec les normes environnementales et de sécurité. L'État, que je représente dans le département est le garant, avec tous les services déconcentrés – et nombreux sont ceux qui sont présents dans la salle – du respect de l'ensemble des textes régissant ce type de projet. C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité introduire brièvement cette réunion. Je vous souhaite à tous de très bons travaux. Merci.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci Monsieur le Préfet. Il ne vous a pas échappé malgré tout que le parc est en mer et qu'il est aussi sous la responsabilité du Préfet maritime de l'Atlantique. Je vais demander à l'administrateur général Lainé, l'adjoint de l'amiral Labonne, de bien vouloir nous dire quelques mots.

M. LAINÉ, Administrateur général

Merci Président. Rapidement, pour laisser toute la place que doit avoir le débat. Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Préfet, mesdames et messieurs, le Préfet maritime m'a demandé de vous faire part de son regret de ne pouvoir être présent ce soir. Il est à Saint-Nazaire où se tient un débat de même nature, donc nous nous sommes partagés. J'avais peut-être un peu de tropisme pour Saint-Brieuc, donc je suis venu à Saint-Brieuc. Mais le Préfet maritime vous fait dire qu'il a pris en charge complètement depuis le début de la procédure que nous suivons, son rôle

d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de la mer. Et nous serons prêts à vous éclairer sur tout ce domaine très sensible de la sécurité. Nous serons à votre écoute et nous contribuerons si vous nous posez des questions, à traiter des sujets sur la cohabitation dans les champs et à la gestion de l'activité entre les différents usagers des champs, qui est un sujet également important. Le troisième sujet sur lequel nous travaillons est celui de la protection de l'environnement en marin. Le Préfet maritime est très engagé sur tous les dossiers de Natura 2000, les dossiers de création et il participe également aux gestions des parcs marins.

Dans tous ces domaines, nous serons à votre disposition dans le cadre de ce débat public, pour vous apporter toutes les réponses à vos questions, afin que ce débat soit le plus fructueux possible. Je suis à votre disposition.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Et encore une fois merci Monsieur le Préfet, Monsieur l'Administrateur général, pour l'aide que vous nous avez apportée pour mieux connaître le territoire dans les six mois qui viennent de se passer.

Je salue évidemment la présence dans cette salle de nombreuses personnalités, de nombreux élus. Bien entendu, je remercie le Maire de Saint-Brieuc et son représentant Monsieur Jean-Jacques Fuan ici présent, pour la mise à disposition de cette salle. Je remercie aussi le Président du Conseil régional et le Président du Conseil général, qui auront à prendre la parole tout de suite après. Je remercie tous les élus qui sont ici présents. Et je vous propose que nous commencions tout de suite sur les enjeux du débat.

Quels sont les enjeux du débat ? On vous l'a dit, la Commission Nationale du Débat Public, qui est une autorité administrative indépendante, a été saisie il y a quelque temps par le maître d'ouvrage, Ailes Marines, sur un projet qui vous sera présenté bien entendu en détail, qui représente 100 éoliennes sur un territoire de près de 80 000 kilomètres carrés, une puissance de 500 mégawatts et de l'ordre de quatre ans de chantier, ainsi qu'une distance de 17 à 30 kilomètres des côtes.

La Commission saisie a décidé le 6 septembre 2012 – et je vais citer les termes de ses attendus, puisque c'est assez important – que « considérant le caractère d'intérêt national, les impacts sur l'environnement (la vie faune, les mammifères marins, la visibilité et le paysage), les impacts des aménagements connexes (le raccordement, les ports) sur l'environnement, les enjeux sociaux économiques pendant la construction, la création d'une filière industrielle, les impacts sur la navigation maritime, la pêche et le tourisme », il fallait organiser un débat public. Elle a décidé de l'organiser et l'a confié à une Commission particulière, que j'ai l'honneur de présider, composée d'un Président, de six membres que je vous présenterai tout à l'heure et d'un secrétaire général.

Le débat public va durer quatre mois, entre le 25 mars – vous avez vu que le site a été rendu interactif le 25 mars – et le 24 juillet. Il se déroule – et je le redirai – en amont de toute décision sur la réalisation définitive du projet. Aucune décision n'est arrêtée. Les avis qui seront issus de notre débat, les avis que nous recueillerons, éclaireront le maître d'ouvrage quand il aura à se déterminer sur la poursuite du projet. Je redis que nous sommes donc très en amont de la décision définitive. Notre débat n'est pas une enquête publique. Il est là pour recueillir vos avis, pour recueillir et pour répondre aux questions que vous vous posez.

Quels sont les objectifs ? Vous les avez : informer évidemment le public, vous informer sur le projet, inciter et vous aider à vous exprimer par tous les moyens que l'in évoquera tout à l'heure et enfin, éclairer le maître d'ouvrage. Il s'agit bien d'une relation des deux côtés : une information du maître d'ouvrage et une information de vous-mêmes sur le projet.

C'est une habitude : le débat va porter sur les différents points suivants : sur l'opportunité-même du projet, sur les objectifs, sur les principales caractéristiques du projet, sur ses modalités de mettre en œuvre et aussi depuis le Grenelle II, sur la concertation qui sera organisée post-débat.

Quels sont les enjeux du débat public ? Vous les savez, ils ont déjà été évoqués de nombreuses fois et d'ailleurs les premières questions qui arrivent sur le site le montrent bien : ce sont les espaces naturels et la mer, la biodiversité, les équilibres biologiques, les activités maritimes et la compatibilité des usages de la mer, l'activité économique régionale, l'emploi, le développement d'une filière industrielle – quelque chose de très important –, la politique énergétique, la sécurisation énergétique de la Bretagne – cela a été évoqué –, la réduction des gaz à effet de serre et le développement durable.

Quelles sont les questions qui pourraient être posées ? Si je sors du champ de la Commission qui est totalement neutre – vous le verrez –, nous avons rencontré dans les six derniers mois à peu près 80 personnes sur des différentes associations, des différents groupements et ce sont certaines de ces questions qui nous ont été posées. Par exemple, la création d'un parc éolien en mer d'une telle ampleur est-elle nécessaire ? Le site retenu est-il le plus adapté ? Ce projet et ses modalités sont-ils adaptés à ce territoire ? Le projet va-t-il contribuer à la création d'une filière industrielle française ? Quels seraient les impacts sur la mer, la biodiversité et les paysages ? Tous ces mots ont été déjà abordés dans le dossier du maître d'ouvrage, à charge à lui de répondre à toutes ces questions. Bien entendu, il y a de nombreuses autres questions. Les quelques questions que j'ai évoquées résultent des interrogations que nous avons eues lors des premières rencontres.

Ensuite, quel est le rôle de la Commission Particulière du Débat Public, la Commission ici présente ? D'abord un point sur ce qu'est la Commission Nationale du Débat Public, sans rentrer dans le détail juridico-administratif. Mais ce que l'on peut dire est que depuis 2002 où ceci a été introduit dans le droit français, la Commission a été saisie de 149 projets. Elle a décidé l'organisation de 60 débats publics, dont 7 ont conduit à des projets abandonnés. Ceci pour dire que le débat n'est pas neutre : 7 ont conduit à des abandons de projets, 11 ont conduit à des projets qui se sont poursuivis sans modification quelconque du projet d'origine et 42 soit 70 %, ont fait l'objet d'une approbation, c'est-à-dire d'une poursuite avec des modifications. Des modifications plus ou moins complètes, allant jusqu'à une nouvelle version complète du projet parce qu'un nouveau projet est arrivé à l'issue du débat public. Actuellement, dix débats sont en cours, dont quatre avec celui-ci concernent des parcs éoliens en mer, du nord de la France jusqu'au sud de la Bretagne. Quatre en cours, et certains, puisque c'est l'une des décisions de la Commission Particulière, se passent dans le même temps.

Quel est le rôle de la Commission Particulière ? Elle s'engage – évidemment, c'est la moindre des choses et vous le verrez – à respecter l'éthique et la déontologie qui ont été fixées par la Commission Nationale. Une éthique d'indépendance : nous sommes totalement indépendants et nous avons signé une charte, qui est sur le site internet, une charte de non-conflit d'intérêt, de neutralité – nous devons être totalement neutres sur le sujet – et d'équité de traitement de tous les acteurs – tous les acteurs, tous les avis ont la même valeur, que ce soient les vôtres, que ce soient ceux du maître d'ouvrage, dans le débat public. Tous les avis ont la même valeur. Je voudrais que ce soit clair dans l'esprit de tout le monde : à l'évidence la Commission Particulière ni la Commission Nationale non plus, n'ont pas la possibilité de se prononcer sur le fond du projet. Notre rôle est d'organiser le débat et notre rôle n'est pas de donner un avis sur le projet. Nous allons publier un compte-rendu qui rapportera les arguments exprimés dans le débat, qui rapportera la façon dont s'est passé le débat et la Commission Nationale établira un bilan du débat. Ces deux documents seront publiés dans les deux mois qui suivent la clôture du débat, c'est-à-dire entre le 24 juillet et au plus tard le 24 septembre. La SALS Ailes Marines, maître d'ouvrage, à l'issue de ces deux mois, a trois mois pour indiquer les suites qu'elle donnera à ce projet et bien entendu, elle devra motiver sa décision. Ailes Marines dira peut-être qu'elle est

contrainte par d'autres délais qui sont ceux de la levée des risques de l'appel d'offres de l'État et devra se prononcer avant le 23 octobre.

Qui fait partie de la Commission Particulière du Débat Public ? Vous avez des noms des membres qui sont là : Sophie Chegaray ici présente, Joseph Moysan, Claire de Loynes (en rose), Michel Steiner, Alain Radureau et Bruno de Tremiolles. Vous avez naturellement les curriculum vitae des membres de la Commission sur le site et sur les documents au fond de la salle.

Comment allons-nous organiser ce débat ? Vous avez vu que la presse s'en est fait écho, et je la remercie. Je pense que cela explique d'ailleurs l'assistance importante ce soir. Vous avez d'abord les premiers éléments que sont les cahiers d'acteurs : c'est la possibilité de rédiger un texte pris en charge, pour sa rédaction par vous-même, et pour sa mise en page, par la Commission. Il permet de poser un avis sur un sujet, poser une question sur quatre pages. D'ailleurs, nous avons déjà depuis l'ouverture toute récente (25 mars) huit demandes de cahiers d'acteur. Des questions écrites, bien entendu et vous avez des cartes T sur vos chaises, qui ont été envoyées dans toutes les boîtes à lettres. Vous en avez au fond de la salle. Il y en aura à chaque fois, pour la possibilité de poser des questions écrites. C'est l'une des premières actions des outils du débat. Nous allons tester pour la première fois en France ici même par sms la possibilité de poser une question. Il y a aussi la possibilité de rédiger des avis et des contributions sur le site internet (dix ont déjà été proposés) dont on rappelle l'adresse du site. Et nos réunions publiques : dix réunions publiques dont vous avez vu la liste. Vous noterez qu'il y a trois réunions générales sur les trois parties de la baie, dont celle-ci aujourd'hui, et six réunions à thèmes (l'énergie et l'atterrissage des câbles ; les filières industrielles ; le chantier et sa sécurité ; les impacts sur les utilisateurs de la mer ; l'exploitation, la maintenance et la sécurité ; l'environnement et le paysage) et enfin, la réunion de conclusion. Ces différents thèmes résultent des contacts que nous avons eus depuis six mois avec différents interlocuteurs sur les enjeux importants de ce débat.

Quelle est l'organisation d'une réunion ? C'est aussi quelque chose d'important. De façon à ce que tout le monde puisse s'exprimer, l'organisation est relativement contrainte, je m'en excuse. D'abord chaque réunion dure trois heures : de 19 heures à 22 heures. On essaie de ne pas épuiser toute l'assistance. Chaque réunion est enregistrée et filmée : les films se retrouvent sur le site du débat public pour les gens qui n'ont pas pu y assister. Vous verrez que nous prévoyons une partie importante d'échanges avec la salle, c'est-à-dire qu'il y aura des interventions qui vont être ici, mais l'enjeu fondamental est de vous laisser la parole. Nous essaierons de vous laisser une majorité, au moins la moitié du temps réservée à la salle, si ce n'est plus. Enfin, le verbatim, c'est-à-dire les textes exacts des réunions, sont mis sur le site dans les quatre jours ouvrés – c'est un peu une prouesse –, vous aurez les verbatim de tout ce qui s'est dit dans les réunions. Je suis désolé, c'est un peu scolaire, mais c'est une des raisons pour laquelle on a des demandes assez précises, c'est-à-dire que l'on ne peut pas prendre la parole sans l'avoir demandée, puisque l'on est obligé de pouvoir rédiger ensuite. Donc il faut que chacun ait un micro et se soit identifié, parce que c'est un grand principe d'un débat public : il n'y a pas de question anonyme. C'est valable sur sms, sur internet, il ne peut pas y avoir de question anonyme. Chacun doit s'identifier et prendre la parole quand on vous la donne et respecter de ne pas dépasser trois minutes de temps de parole – je m'en excuse, c'est parfois le plus difficile – afin que tout le monde puisse prendre la parole et qu'il ne puisse pas y avoir une captation de la parole par l'un ou par l'autre.

Quel va être le déroulé de notre soirée ? En première partie, il est bien normal qu'Emmanuel Rollin ici présent, Directeur du projet d'Ailes Marines, va vous présenter le projet qui a été déposé actuellement à la Commission Nationale – et lui aura plus de trois minutes. Ensuite, nous aurons l'intervention du Président du Conseil régional, Monsieur Pierrick Massiot, ici présent. Puis du Président du Conseil général, Monsieur Claudy Lebreton, ici présent. Ensuite, nous aurons un échange d'une heure avec la salle. Dans une deuxième partie, nous aurons une intervention de personnes que nous avons rencontrées tout au long de la préparation de ce débat : Monsieur Bernard Schumpp, qui est le Président du collectif PULSE, puis Monsieur Dominique Lecomte,

Président de la Chambre de Commerce des Côtes d'Armor, puis de Monsieur Thierry Dereux, Président de Côtes d'Armor Nature Environnement. Et de nouveau environ une heure d'échanges avec la salle.

Je vous remercie de votre attention et sans plus attendre, je vais passer la parole à Emmanuel Rolin pour rentrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire la présentation du projet soumis à débat. Merci.

Emmanuel ROLLIN, Directeur du projet Ailes Marines

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Préfet, Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs, bonsoir. Merci d'être venus si nombreux ce soir. C'est un véritable plaisir d'être parmi vous pour cette première réunion du débat public qui est une opportunité pour Ailes Marines, le porteur du projet, d'aller au-delà de la concertation déjà menée et d'enrichir notre projet.

C'est aussi un très grand plaisir de vous présenter notre projet ce soir. Pour commencer, il y a un film d'introduction. Ensuite, je vous présenterai plus de détails sur la base d'une présentation.

(Un film est diffusé.)

Je vais donc vous présenter d'abord qui est Ailes Marines. C'est une société qui a été créée pour développer, construire et exploiter le parc éolien en mer en baie de Saint-Brieuc. C'est une société qui a été créée par deux investisseurs : Iberdrola à hauteur de 70 %, c'est une multinationale, une grande entreprise de 30 000 employés qui est présente dans 40 pays. C'est l'un des principaux producteurs d'électricité en Europe et surtout, en plus d'autres moyens de productions (des barrages, des centrales thermiques), c'est le numéro 1 mondial de l'éolien, qui compte et exploite aujourd'hui plus de 7 000 éoliennes. Iberdrola s'est associée à Éole-Res, le second investisseur, qui est une entreprise française, spécialisée dans les énergies renouvelables, le développement, la construction et l'exploitation entre autres, de parcs éoliens. C'est une entreprise qui appartient au groupe Res, l'un des principaux acteurs européens des énergies renouvelables et en particulier un grand spécialiste de l'éolien offshore. C'est un groupe qui compte 1 000 employés et qui est présent dans 15 pays.

Ailes Marines est également un consortium. C'est-à-dire que pour accompagner ces deux investisseurs, nous avons des partenaires industriels : Areva qui est le constructeur des éoliennes qui seront fabriquées en France, Technip qui est notre partenaire pour l'ingénierie et pour la construction du parc en mer, et Neoen Marine qui est une entreprise qui apporte son soutien pour des besoins de développement. C'est un consortium solide, un consortium d'expérience, avec des compétences complémentaires. Ce soir, vous avez dans la salle des représentants de ces différentes entreprises et sur scène, vous avez Édouard Gasse qui est ici pour représenter Éole-Res, il y a Philippe Kavafyan pour Areva, Stéphane His pour Technip ; dans la salle, il y a divers représentants du consortium, qui pourront, le moment venu, répondre également à vos questions.

Maintenant nous allons nous intéresser à l'origine de ce projet. Pourquoi un projet éolien en mer en baie de Saint-Brieuc. Il y a tout d'abord un défi mondial à relever : le défi du réchauffement climatique et de la raréfaction des énergies fossiles. Une des réponses à ce défi est le développement des énergies renouvelables, qui se traduit en France, entre autres, par le Grenelle de l'environnement. En ce qui concerne l'éolien offshore, comme vous le savez un appel d'offres a été lancé en 2011 et c'est cet appel d'offres pour la zone de Saint-Brieuc qui a été remporté par Ailes Marines. Mais surtout, ce projet n'est pas en Bretagne par hasard. La Bretagne est une péninsule électrique et comme cela a été souligné, elle ne produit qu'environ 10 % de l'énergie qu'elle consomme. L'un des enjeux est de réduire la dépendance énergétique de la Bretagne, en particulier en s'appuyant sur le pacte électrique breton. Notre projet s'inscrit dans ce pacte, puisqu'il représente à lui seul 50 % de l'objectif 2020 en termes d'éolien offshore.

De quoi parle-t-on ? Quel est le projet tel qu'il vous est présenté aujourd'hui pour le débat public ? Sur cette carte, une zone en bleue est la zone proposée par l'État, 180 kilomètres carrés. Dans cette zone, nous proposons la zone hachurée pour l'implantation des éoliennes : c'est une zone qui permet de réduire l'emprise du parc sur le domaine public maritime. En plus, la pointe sud que vous voyez dans la zone définie par l'État, ici, était à 10 kilomètres des côtes. Or, pour permettre une meilleure intégration paysagère du parc, nous avons choisi que le parc se situe à 16,2 kilomètres pour le point le plus proche, le Cap Fréhel, pour la première machine, avec des distances ensuite à 17 kilomètres du Cap d'Erquy, à 27 kilomètres de Saint-Quay-Portrieux, à 37 kilomètres de Jersey.

Ensuite, nous avons essayé de minimiser l'emprise du parc sur les zones privilégiées pour la pêche. Par exemple, nous avons évité cette zone, au sud, en accord avec les représentants professionnels de la pêche. Puis, vous voyez aussi de chaque côté des zones Natura 2000. Même si une implantation d'éoliennes dans une zone Natura 2000 est tout à fait envisageable, nous avons décidé de ne pas implanter d'éoliennes dans une zone Natura 2000. Ceci est le résultat de 200 réunions de concertation avec des acteurs du territoire, pour définir un parc d'une centaine d'éoliennes de 500 mégawatts sur une zone de 77 kilomètres carrés.

Quels sont les éléments qui constituent un parc éolien ? Vous avez d'abord les éoliennes, qui sont des éoliennes de 5 mégawatts, Areva, qui reposent sur des fondations qui permettent de les fixer sur le sous-sol. La solution privilégiée par le consortium depuis le début du projet est une solution appelée *jacket*, une sorte de mini Tour Eiffel, une sorte de treillis métallique. Ensuite, les éoliennes sont reliées entre elles par des câbles. Là aussi, nous avons essayé de minimiser l'emprise de ces câbles : ce sont des câbles qui transportent un courant de 33 000 volts et qui seront dans la mesure du possible enfouillés, c'est-à-dire enfouis. Là, nous avons représenté un seul groupe d'éoliennes avec un seul câble, mais il y en aura plusieurs qui seront reliés à une sous-station électrique, dont le principal rôle est d'élever la tension de 33 000 volts, qui est véhiculée par les câbles, à une tension de 225 000 volts. C'est là que RTE, l'autre maître d'ouvrage du projet, viendra raccorder le câble d'exportation de l'énergie, qui permettra d'évacuer l'énergie produite vers la terre et qui permettra de la raccorder au réseau de transport d'électricité.

Maintenant, si nous parlons de dimensions, nous avons donc les éoliennes, par rapport au niveau le plus bas, à la marée basse de vives-eaux, la hauteur sera de 175 mètres entre le niveau de la mer et le haut des pales. L'éolienne en tant que telle, depuis sa base jusqu'en haut de la pale, fait 145 mètres de haut et les fondations font environ 60 mètres de hauteur.

L'une des principales raisons d'être de ce projet, en plus d'être un moyen propre de produire de l'électricité, est la création d'emplois. Associé à ce projet, il y a un projet industriel. Quel est-il ? Tout d'abord, il y a un rôle central, joué par le Port de Brest. Vu la taille des composants, il faut des ports de très grande capacité pour pouvoir les produire. Nous travaillons avec deux fournisseurs et le Port de Brest, et avec la Région qui est propriétaire du port : ces deux fournisseurs sont STX et Eiffage. L'objectif est d'implanter sur le Port de Brest une usine qui permet de fabriquer les fondations et la sous-station électrique. Ensuite, Areva a choisi le Port du Havre, pour une fabrication 100 % française de ses éoliennes. Ces composants, tant les fondations, la sous-station, que les éoliennes, seront transportés ensuite directement sur le site du parc, où là, elles seront installées par Technip : ce sont les flèches que vous voyez. Là, je vous ai cité des grands noms d'industriels (STX, Eiffage, Areva), mais il y a aussi de la place pour un tissu industriel de PME – et nos partenaires travaillent déjà à cela – qui pourront fournir des composants ou des services, tant pour les éoliennes que pour les fondations, les sous-stations ou pour l'installation en mer. Pour mettre des chiffres sur ce plan industriel, nous parlons d'un total de 2 000 emplois : 1 860 liés à la fabrication des éléments, à l'installation du parc en mer, et 140 emplois, qui, une fois que le parc sera installé, sont liés à la maintenance de ce parc et qui seront proches des trois ports qui clignotent en rouge sur la carte et qui ont été présélectionnés pour accueillir des activités de maintenance. Sur ce potentiel de 2 000 emplois, il y a

1 000 emplois qui sont le potentiel pour la Bretagne. Bien sûr, il faut prévoir ces emplois et la formation. Il y a donc un groupe de travail piloté aujourd'hui par la Région, qui va permettre d'anticiper pour que le moment venu, ces 2 000 personnes puissent être formées aux différents métiers nécessaires, tant pour la fabrication que pour l'installation ou la maintenance du parc. Et puis surtout, la filière industrielle sur laquelle nous sommes en train de travailler, nous souhaitons qu'elle soit pérenne, que les emplois ne durent pas juste le temps du projet de Saint-Brieuc. C'est une filière qui doit viser l'export, c'est une filière qui doit être compétitive en termes de coûts et de qualité. Là, les deux principaux investisseurs du parc, Iberdrola et Éole-Res, offrent leur portefeuille de projets à l'étranger, en particulier au Royaume-Uni et nos partenaires industriels sont en contact avec nos équipes à l'étranger, pour qu'elles puissent bénéficier de l'export et que depuis les usines françaises, des composants soient exportés sur le marché britannique, entre autres, qui est beaucoup plus important que le marché français.

Nous allons maintenant parler d'un aspect très important : l'environnement et le paysage. En termes d'environnement, nous avons deux périodes dans le projet avec des impacts assez distincts. La période d'installation, avec des impacts potentiels, en particulier sur les mammifères marins, sur la ressource halieutique et sur le benthos, et la phase d'exploitation avec des impacts potentiels en particulier sur les oiseaux. Pour compléter les études qui ont déjà été réalisées pour la réponse à l'appel d'offres par Ailes Marines, une étude d'impact est en cours et permettra de confirmer les enjeux, de valider et d'affiner les impacts potentiels qui ont été identifiés et bien sûr, de proposer des mesures de prévention et de réduction, de compensation de ces impacts. Mais dès maintenant – et j'ai déjà abordé un peu cela lorsque je vous ai parlé de schéma d'implantation du parc – les choix techniques du projet sont favorables à la préservation de l'environnement. Vous avez le schéma d'implantation, le choix des fondations parce que la fondation *jacket* a un impact limité sur l'environnement, et les méthodes de travaux qui sont en cours de définition par Technip : les méthodes qui seront choisies seront bien sûr les méthodes de moindre impact.

Un autre aspect très important est le paysage. Là, il y a un double objectif pour Ailes Marines. Tout d'abord, l'intégration du parc dans le paysage et surtout trouver un compromis entre l'éloignement par rapport à la côte et la faisabilité technique du projet. Je m'explique : on pourrait être tenté, pour des raisons paysagères, d'éloigner le plus possible le champ de la côte. En revanche, plus on s'éloigne de la côte, plus la profondeur d'eau est importante. Et donc plus le défi technologique est important et plus le coût du projet est important. Et bien sûr, l'objectif est de produire l'énergie la moins chère possible, c'est pour cela qu'il faut trouver un compromis. Le compromis du projet que nous proposons avec cette première éolienne à 16,2 kilomètres de la côte, pour le point le plus proche. Mais surtout, sur les 100 éoliennes, 76 sont à une distance de plus de 20 kilomètres, sachant qu'en baie de Saint-Brieuc, la moitié du temps, un jour sur deux, la visibilité est inférieure à 20 kilomètres. Donc l'impact paysager du projet que nous proposons est limité et maîtrisé.

Le coût de ce projet : nous parlons en dehors du raccordement, d'un investissement évalué à 2 milliards d'euros. Les éoliennes, entre leur achat et leur installation, pèsent environ la moitié de l'investissement ; les fondations, 37 %, un gros tiers ; ensuite, en gros 5 % pour les câbles, la sous-station électrique et les études. Un point particulièrement important que je voudrais souligner : le financement est exclusivement privé et est assuré par Ailes Marines.

Le calendrier de ce projet : il y a d'abord une phase de développement, que nous sommes en train de vivre, qui s'étend de 2012 à 2015. Ensuite, de 2016 à 2020, il y aura la phase de fabrication des éléments constitutifs du parc. Puis, la phase d'installation en mer. L'exploitation durera au minimum 20 ans, de 2020 à au moins 2040. Ensuite, une phase de démantèlement et de remise en état du site. Bien sûr, tout au long du projet, jusqu'au démantèlement inclus, il y aura en permanence une concertation, telle qu'Ailes Marines l'a déjà menée, avec l'enrichissement grâce au débat public, mais cela se poursuivra avec des suivis environnementaux périodiques des impacts du parc sur le milieu.

En résumé, nous parlons d'un projet d'énergie renouvelable, donc d'un moyen de production d'électricité propre. Nous parlons d'un projet pour pallier la dépendance énergétique de la Bretagne. Nous parlons d'un projet concerté. Nous parlons d'un projet optimisé d'un point de vue technique, environnemental et paysager. Et surtout, nous parlons d'un projet porteur d'emplois et de développement économique : 2 000 emplois, un potentiel de 1 000 emplois pour la Bretagne.

Je vous remercie pour votre attention et je me réjouis déjà, ainsi que toute l'équipe, de pouvoir répondre aux questions qui pourront nous être posées le moment venu.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci Monsieur Rollin. Vous avez vu qu'à différents moments de l'exposé de Monsieur Rollin a été évoquée la Région Bretagne, l'importance pour la Région de la problématique électrique, l'importance des paysages, l'importance en termes d'emplois. Je vais demander à Monsieur Pierrick Massiot, le Président du Conseil régional s'il veut bien exprimer la position de la Région sur ce projet.

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, le projet que vient de nous présenter Emmanuel Rollin, je le perçois d'abord comme le résultat d'un travail collectif de longue haleine, initié dès 2009. Il représente le passage à l'acte pour rentrer dans une économie bretonne bas-carbone. Il est le fruit d'un travail engagé par de multiples partenaires dans deux conférences régionales. Je parle d'abord de la conférence bretonne de l'énergie, qui s'est une nouvelle fois réunie vendredi dernier, pour discuter de l'évaluation d'un document stratégique pour le territoire de la Bretagne – vous en avez parlé – le pacte électrique breton.

Ce pacte repose sur un triskèle, c'est-à-dire trois piliers complémentaires indissociables : il s'agit de la sécurisation des approvisionnements, de la maîtrise de la consommation d'électricité et du développement des énergies renouvelables. Inscrit dans ce troisième pilier, le parc d'éoliennes offshore de Saint-Brieuc représente bien le passage de l'intention à l'action. Il constitue un premier aboutissement à grande échelle des solutions exprimées par l'ensemble des acteurs dans le pacte. En même temps, il n'en constitue que le préambule. Dans le schéma régional climat-air-énergie, l'objectif breton à horizon 2050 est bien le développement d'au moins 2 100 mégawatts de puissance éolienne en mer, soit quatre fois le projet de la baie de Saint-Brieuc.

Ce projet n'aurait cependant pas vu le jour, du moins pas dans un esprit aussi serein, sans le travail de la conférence bretonne de la mer et du littoral. La gageure était sérieuse. Les énergies marines entraînent un usage supplémentaire du domaine maritime. Leur développement peut se trouver en conflit avec d'autres usages si la concertation n'est pas suffisamment engagée. La complexité de ces interactions avec les autres activités maritimes comme la pêche vient donc encore rehausser la qualité du travail qui a été mené pour arrêter une zone d'implantation des éoliennes. Grâce à ce travail, la zone présentée par Ailes Marines a un impact limité sur l'environnement et sur les ressources halieutiques par rapport au périmètre initial.

J'espère que le débat public qui s'ouvre ce soir permettra une appropriation de ce travail collectif dans un esprit de confiance qui est un préalable indispensable à tout projet de cette envergure. La confiance doit bien entendu être avisée et non aveugle. Le Conseil régional s'intégrera donc pleinement dans cette procédure de débat public afin de participer à la circulation et à la transparence de l'information.

Quel est notre point de vue sur une nouvelle filière industrielle de l'éolien offshore ? Au sein du Conseil régional, nous avons mobilisé l'ensemble de nos compétences pour impulser la création d'une filière industrielle de l'éolien offshore. Nous considérons en effet que cette formidable opportunité pour la Bretagne doit être soigneusement préparée. Le maximum d'impacts en termes d'emplois et de diversifications des activités, si importants en temps de crise, doit se retrouver sur

le territoire breton. En préparant l'installation d'une filière de l'éolien offshore posé, nous anticipons aussi sur d'autres technologies qui seront bientôt tout aussi matures sur le plan technologique et financier. Je pense notamment à l'éolien flottant et aux hydroliennes. L'ensemble poursuit et renouvelle la longue culture maritime de la Bretagne. Les énergies marines renouvelables constituent un élément de ce que nous appelons la « Glaz économie », en breton, une économie verte et bleue, inscrite dans les territoires et dans le mouvement de transition énergétique.

Pour préparer l'arrivée de cette filière, nous avons d'ores et déjà commencé un travail de recensement et d'adaptation de l'offre de formation, pour que les compétences des Bretons soient en adéquation avec les besoins des industriels. Du côté des entreprises, nous travaillons avec nos partenaires pour coordonner et structurer l'offre de nos PME. Nous avons aussi engagé l'aménagement du Port de Brest – vous y avez fait allusion – afin de faciliter l'accueil des industriels pour la fabrication et le montage des éoliennes. Situé aux portes de la Bretagne, le Port de Brest pourra aussi constituer, si nous savons être performants, le point de départ d'une filière à l'export vers le nord de l'Europe, ou vers nos voisins britanniques.

Le développement des énergies marines ne fait que commencer dans notre pays et la Bretagne ne doit pas manquer ce rendez-vous.

Je conclurai par les attentes que je place dans le débat qui s'ouvre aujourd'hui. Le projet, on l'a vu, a débuté en 2009. Aujourd'hui, en 2013, s'ouvre la procédure de débat public. Dans cinq à sept ans, si tout va bien, les premières éoliennes tourneront au large de Saint-Brieuc. Le temps du projet est donc un temps long qui ne coïncide pas forcément avec notre perception quotidienne du territoire. Or, une bonne appréhension du projet et de ses impacts nécessite de se projeter, d'imaginer la Bretagne en 2020, en 2030 et même au-delà. Ainsi, la teneur des réunions qui se tiendront jusqu'en juillet illustrera la nécessité de se projeter industriel pour l'avenir de la Bretagne et permettra de parfaire l'information de tous les Bretons qui le souhaiteront sur les tenants et aboutissants de cette nouvelle aventure industrielle et maritime pour notre région. Je vous remercie.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci, Monsieur le Président. Nous avons effectivement parlé de la Bretagne, mais nous sommes avant tout dans les Côtes-d'Armor. Et là aussi, la question se pose. La question des sites a été évoquée. La question de l'énergie et de la transition énergétique. La question de l'importance et de la qualité des paysages. Je vais donc passer la parole au Président Lebreton pour nous dire ce qu'il attend du débat public.

Claudy LEBRETON

On va essayer de faire en dix minutes, si cela est possible.

Mesdames et Messieurs, ce projet national s'inscrit dans un temps particulier. Son début, c'est 2009, tout de suite après la crise financière mondiale qui a touché notre pays, l'Europe et le monde.

Incontestablement, sur le plan historique, nous vivons collectivement une situation économique et sociale d'une grande gravité, comme notre pays n'en avait pas connu depuis de nombreuses années. Il faut remonter au siècle dernier, à la première partie de celui-ci. Et ce n'est pas anormal que ce projet national, inscrit dans un territoire breton au sein du département des Côtes-d'Armor, constitue une formidable espérance d'un futur meilleur et d'un choix économique et social qui aille dans le sens du développement durable sur lequel nous avons beaucoup expliqué et confronté nos points de vue. Et on sait que, dans le cadre de ce développement, la question énergétique n'est pas la seule question énergétique et majeure, puisque, si au siècle dernier, il fallait répondre à la question économique et sociale, aujourd'hui c'est la question économique, sociale, environnementale et, j'ai envie de dire, citoyenne.

Mais ce projet c'est aussi, non pas une fin à un objectif, c'est aussi le début d'un chapitre de l'histoire bretonne que nous allons écrire collectivement.

Nous connaissons notre passé. Nous en avons apprécié les aspects positifs et les conséquences sur notre environnement. Et aujourd'hui, dans la baie de Saint-Brieuc, en Bretagne, au cœur des Côtes-d'Armor, c'est un nouveau chapitre qu'il faut écrire ensemble d'une aventure industrielle, comme le Président du Conseil régional de Bretagne l'a rappelé. Et cela constitue, pour nos habitants, pour nos entreprises et pour nos collectivités, une formidable opportunité.

C'est un projet national qui s'inscrit dans un territoire mais qui s'inscrit aussi, et je l'ai dit il y a de cela quelques instants, dans une volonté de développement nouveau : le développement soutenable, économique et social de notre belle région Bretagne, avec, pourquoi pas, un nouveau modèle de développement pour la région Bretagne, quand on sait que la concurrence est de plus en plus vive et exacerbée entre les territoires de France et les territoires d'Europe.

Mais c'est aussi, pour notre collectivité, répondre, définir, mettre dans la vie quotidienne, l'inscrire dans notre territoire, ce que nous appelons la *Grass Economy*. Mais, en Bretagne, le mélange du vert et du bleu est ce que nous appelons aussi « l'économie turquoise ». Et c'est vrai que, il faut le dire, durant de nombreuses années, le développement de la partie terrestre du globe est allé presque jusqu'à son maximum, et on le voit avec les ressources certes inépuisables, et que ce qui est devant nous aujourd'hui c'est 70 % de l'espace de la planète. Et on sait que quelque part le sursaut de notre humanité viendra du développement issu des océans et de la mer dans une belle complémentarité entre la terre et la mer.

Et c'est pour cela que nous avons là un projet qui, d'une certaine façon, cristallise, précipite ce choix que nous voulons pour notre département, pour notre région et, au-delà de notre région, pour notre pays tout entier et voire pour la partie ouest de l'Europe.

Le Conseil général s'est exprimé à plusieurs reprises sur le sujet. Nous en avons débattu. Nous l'avons soutenu. Nous avons exprimé des réserves. Et je considère aujourd'hui que c'est le fruit d'un bon compromis positif dans un esprit d'une négociation. Il y avait des intérêts qui étaient contradictoires : l'activité de la pêche, les activités du tourisme, de la plaisance et du littoral. Et il a fallu là aussi beaucoup de confrontations, d'explications, de pédagogies et de rassurances, pour faire en sorte qu'il y ait une large adhésion à ce projet. Et aujourd'hui, je pense qu'elle est au rendez-vous, mais pour autant c'est le débat public qui va le confirmer dans les semaines et dans les mois à venir.

Je ne reviendrai pas sur cette aventure industrielle. Je disais tout à l'heure un début, oui, de 1 000 emplois, 1 000 emplois bientôt. Mais croyons-nous que les choses vont s'arrêter là ? Nul ne peut savoir ce que sera demain la conséquence de ces développements. 1 000 emplois assurément. Et peut-être, demain, 2 000, 3 000, si nous réussissons collectivement cette inscription d'une activité dans le sens du développement économique, social et environnemental du 21^{ème} siècle.

Aussi, pour conclure, qu'attendons-nous de ce débat public ? Pour moi, le débat public est une opportunité. Certes, il faut s'exprimer sur ce projet. Mais au-delà du projet, saisissons-nous de cette question. Débattons de quel modèle de développement économique et social nous voulons pour notre territoire et notre pays. Il n'est pas interdit qu'il en soit ainsi. Il faudra effectivement donner le point de vue sur ce projet, mais on ne peut pas le sortir d'un contexte général. Et il faudra bien qu'il soit dans ce contexte-là.

Et derrière tout cela, pour la Bretagne, c'est une question identitaire que nous allons confirmer. Et je pense qu'attacher, dans la baie de Saint-Brieuc, ce projet éolien – et je terminerai là-dessus, cela constitue une opportunité, un rendez-vous et une espérance pour un progrès qui doit se dérouler incontestablement dans la plus belle baie marine du monde.

Applaudissements de la salle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci, Monsieur le Président. On arrive maintenant à la première partie difficile : la première question. C'est toujours quelque chose de difficile. Un certain nombre de micros peuvent être mis à votre disposition, sauf s'il y a déjà des questions écrites. Il n'y a pas de questions écrites qui ont été posées. Est-ce que quelqu'un a le courage de se lancer ?

Julien Carette, Président de la Jeune Chambre Economique de Saint-Brieuc

Bonsoir. Vous avez rappelé la dépendance énergétique de la Bretagne, les solutions qui étaient envisagées pour les années à venir. J'ai bien entendu le message du Président du Conseil régional autour de la filière de formation. Ma question est la suivante : puisqu'il y a également l'hydrolien, vous l'avez rappelé, est-ce que les entreprises envisagent de mutualiser leurs efforts ? Par exemple, pour le port de maintenance, est-ce qu'il serait envisageable, pour la baie de Saint-Brieuc, d'avoir un port de maintenance commun aux hydroliennes et à l'éolien marin ? Je vous remercie.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Monsieur Rollin, pouvez-vous répondre ? Que les choses soient claires : lorsqu'il y a des questions auxquelles on peut répondre instantanément, bien entendu la réponse vous sera donnée. Il peut y avoir des questions complexes, longues ou difficiles, et à ce moment-là la réponse vous sera donnée dans les jours à venir.

Emmanuel ROLLIN

Votre question est effectivement intéressante. Nous sommes au début de la création d'une filière des énergies marines renouvelables. Il y a l'éolien offshore posé, celui de notre projet aujourd'hui. Il y a d'autres technologies : l'éolien offshore flottant ou l'hydrolien, pour ne citer que ces deux technologies.

Ce sont vraiment des filières complémentaires. Je pense que si l'on se projette en 2020, 2025, 2030, toutes ces technologies existeront, et il y aura des synergies entre ces technologies. Ce sont d'ailleurs des choses qui sont déjà entrevues par certains de nos fournisseurs dans leurs réflexions sur des usines. Ils pensent à des usines flexibles qui permettront de produire des éléments – je pense particulièrement aux fondations, pas seulement pour de l'éolien posé.

Par contre, il y a quand même une grande différence entre ces différentes technologies : le calendrier. L'éolien posé est quelque chose qui, aujourd'hui, existe. Il y a, en Europe, 5 000 mégawatts qui sont installés, 3 000 mégawatts en construction. Et d'après l'association européenne, il y aura 40 000 mégawatts installés en 2020.

Sur l'hydrolien ou sur l'éolien flottant, on est au début de l'histoire. On est encore dans des technologies qui sont en phase de recherche et de développement. Donc les calendriers ne sont pas exactement les mêmes.

Après, il y a une autre différence. Vous parliez par exemple du port de maintenance. C'est un port qui, dans le cadre de notre projet, sera choisi selon des critères adaptés à ce projet, en particulier à sa localisation. Et en particulier, ce qui est important, c'est d'avoir une distance raisonnable entre le port et le parc. Dans le cadre du port de maintenance, puisque c'était votre question, il n'y a pas forcément des synergies si on parle d'autres parcs qui sont beaucoup plus loin, ou des fermes hydroliennes qui sont beaucoup plus loin de ce port.

En résumé, oui, nous parlons d'une filière globale. Oui, il y aura des synergies, mais des calendriers qui ne sont pas complètement synchronisés entre eux au jour d'aujourd'hui. Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Une autre question. N'oubliez pas de vous présenter.

De la salle

Je suis un simple habitant de Saint-Brieuc. Je vais aussi parler de la dépense énergétique de la Bretagne. Vous savez sûrement que le plan climat de l'Union européenne prévoit de réaliser un objectif de 20 % d'économie d'énergie d'ici 2020, alors que le parc électrique breton, vous l'avez cité tout à l'heure, n'a pour objectif que de maîtriser la demande en électricité, c'est-à-dire diviser la progression par trois d'ici 2020. On voit bien qu'il y a une petite incohérence. Donc ma question est : ne pensez-vous pas que, pour assurer une plus grande autonomie énergétique en Bretagne, installer des éoliennes ne suffit pas, que ce soit en mer ou ailleurs, et que la région devrait également s'engager à réduire sa consommation électrique d'au moins 20 % d'ici 2020 ? Merci.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci pour votre question. D'abord, il n'y a pas de simple habitant. Vous êtes un habitant, et vous avez le droit à la parole.

Emmanuel ROLLIN

Effectivement, et cela a été rappelé tout à l'heure par le Président Massiot, dans le pacte électrique breton, il n'y a pas que le développement des énergies renouvelables. Donc vous avez raison, c'est un panel complet de mesures. C'est un triskell, tel que cela était rappelé, avec le développement des énergies renouvelables, mais aussi la sécurisation de l'approvisionnement et les économies d'énergie. Donc la réponse est oui, installer des éoliennes, à terre ou en mer, n'est pas la seule réponse. Il faut une réponse complémentaire. Il faut renforcer les réseaux. Il faut un mix énergétique. Et il faut effectivement des économies d'énergie et une réduction de la consommation.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Etait-ce bien la question que vous aviez posée ? La réponse correspond-elle à la question que vous aviez posée ?

De la salle

Par quels moyens ? Par quels engagements ? Est-ce que l'on peut, par exemple, réduire l'éclairage de 50 % dès ce soir ? Cela demande des engagements précis.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Comment peut-on réduire la lumière de 20 % ? C'est cela ? Autres questions ?

De la salle

Je suis un habitant de Saint-Brieuc. Je me pose la question du temps d'exploitation. Vous nous parlez d'une vingtaine d'années d'exploitation et d'un démantèlement par la suite. Pourquoi ne pas envisager de pérenniser et d'exploiter plus longtemps ce site, puisqu'il paraît convenir pour des éoliennes ?

Emmanuel ROLLIN

Nous parlons d'une durée de vingt ans au moins pour ce parc, pour une raison. Déjà, c'est que le contrat pour l'achat de l'électricité qui sera signé avec EDF est un contrat qui a une durée de vingt ans. Mais il y a un élément très important pour la poursuite de l'exploitation du parc, c'est la durée de vie des éoliennes. Je propose donc de passer la parole à mon voisin, Philippe Kavafyan, représentant d'Areva, qui va vous parler de la durée de vie des éoliennes.

Philippe KAVAFYAN

Bonsoir. Effectivement, les éoliennes sont conçues pour fonctionner au moins vingt ans. C'est-à-dire que toutes les certifications qui sont entreprises calculent le nombre de cycles pour bien entendu atteindre la durée de vie de vingt ans. La seule chose qui durera vingt ans, c'est le contrat d'achat d'électricité. Nos équipements, comme les structures qui vont les supporter, ont des durées de vie qui sont au-delà de vingt ans, puisqu'il y a des marges dans la conception des équipements. Les structures fixes seront surveillées, c'est-à-dire qu'il y aura des systèmes pour étudier l'évolution des structures au cours du temps. Et il n'y a aucune raison de penser qu'elles ne peuvent pas durer plus longtemps. Les équipements tournants, puisque l'on est avec un phénomène de rotation avec le rotor, sont des équipements que l'on surveille. Et il est possible d'envisager de les maintenir durant la durée de vie. Donc les équipements que l'on installera peuvent durer 25 ou 30 ans. Ce sont des choses que l'on pourra faire réévaluer durant la durée de vie du projet. Mais techniquement, encore une fois, l'équipement est là pour durer la durée de vie du permis d'exploitation. Et le jour où le permis d'exploitation sera arrivé à terme, on aura le travail de démantèlement qui consistera à retirer l'équipement et à le démanteler à terme.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci.

Guy JOURDEN, Conseil économique, social et environnemental de Bretagne

La section mère de notre assemblée a produit deux rapports sur les énergies marines en Bretagne. On s'est donc prononcé depuis très longtemps sur cette question à l'unanimité de cette assemblée qui représente la société civile. Ma question était : on a mis en avant l'appropriation collective de ces énergies marines qui passent justement par les retombées industrielles que vous avez évoquées et donc les retombées économiques et sociales. J'ai vu dans la présentation que Le Havre est choisi comme port pour la construction des éoliennes et que Brest est simplement privilégié pour la construction des jackets métalliques. Je voulais savoir ce qui pouvait déterminer aujourd'hui le passage de « privilégié » à « choisi ».

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est une bonne question.

Emmanuel ROLLIN

C'est effectivement une excellente question. Déjà, un premier élément de réponse : nous ne travaillons, au jour d'aujourd'hui, pour la fabrication de ces éléments, les jackets et les fondations, uniquement avec le port de Brest. C'est déjà un premier engagement. Nous ne travaillons pas sur une solution alternative. C'est la seule solution que nous étudions : le port de Brest avec, je le rappelle, nos deux fournisseurs potentiels (STX et Eiffage).

Mais ensuite, et je l'ai souligné dans ma présentation, la filière industrielle que nous sommes en train de construire doit être une filière industrielle compétitive en qualité et en coût. Nous devons donc, ensemble – la région, la Chambre de commerce du Finistère avec qui nous travaillons, Bretagne, développement, innovation, STX, Eiffage, Ailes Marines – construire des solutions qui soient compétitives en termes de coût et de qualité. C'est quelque chose qui ne se fait pas du jour au lendemain car c'est quand même un gros projet. Nous parlons de structures, pour ne parler

que des fondations, qui font un minimum de 60 mètres de haut, qui pèsent 700 tonnes. Ce sont des éléments conséquents, que ce soit pour leur fabrication, pour la chaîne d'approvisionnement des éléments, après, pour le transport pour les amener sur le site. Tout cela demande un certain nombre d'études. Et c'est pour cela qu'aujourd'hui il n'y a pas encore une décision d'investissement de la part de ces industriels.

Par contre, je le répète, c'est la seule solution sur laquelle nous travaillons. Et le port de Brest est d'ailleurs bien situé, parce qu'il y a en face du port de Brest le Royaume-Uni. Et les éléments dont nous parlons, les fondations de type jacket ou les sous-stations, ce sont des éléments que l'on peut transporter en particulier pour des projets situés au sud du Royaume-Uni. Donc le port de Brest est bien situé pour cela, et je suis certain que l'histoire se terminera bien. Mais, comme je vous le disais, il n'y a pas encore de décision d'investissement parce que ce sont des projets d'implantation industrielle qui demandent de longs mois, voire des années de travail avant d'aboutir.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Autres questions ?

De la salle

Je suis un habitant de Pordic. Je voudrais savoir quelle sera la production annuelle de ce parc éolien. Et quelle sera la part de cette production par rapport à la consommation électrique en Bretagne et éventuellement en France ?

Emmanuel ROLLIN

La production du parc est estimée à 1 750 gigawatts/heure. C'est un terme un peu barbare que l'on a du mal à dimensionner. En consommation nombre d'habitants, chauffage compris – c'est un point très important en France puisque vous savez que nous sommes équipés de façon très importante en chauffage électrique – c'est 790 000 habitants. C'est un nombre d'habitants supérieur à la population des Côtes-d'Armor.

Il y a aussi un autre élément de comparaison, en pourcentage, tel que vous le demandiez, c'est 8,9 % de la consommation de la Bretagne équivalent 2010. C'est donc une production tout à fait conséquente qui, par rapport à la situation d'aujourd'hui, permettrait pratiquement de doubler la production d'énergie en Bretagne et donc d'améliorer la sécurisation énergétique de la Bretagne et son indépendance.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Il y avait une question.

Robert PEDRON, Maire-adjoint de Plérin

J'ai juste une première remarque, en tant que Vice-président de Saint-Brieuc, agglomération en charge de l'enseignement supérieur, pour dire que nous avons aussi signé sur le territoire une convention pour la formation des personnels notamment de maintenance, que le territoire est très attaché à ce que cette formation se fasse aussi sur les territoires en lien avec les services de la région Bretagne, c'est important aussi pour l'économie locale.

Une remarque ou question : l'importance du port de maintenance. On sait que sa localisation aura un impact important à la fois pour la localisation des salariés et l'économie locale. Et je crois que l'ensemble des élus de l'agglomération ont soutenu le projet du port de Saint-Quay en espérant bien évidemment qu'il ait les conditions techniques nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des services autour du projet. C'est aussi une question de localisation des emplois à proximité de notre territoire. C'est une remarque et une question à la fois. En tout pour souligner

que ce projet d'éoliennes offshore est un beau projet pour l'ensemble du territoire et de toute la Bretagne.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Voulez-vous commenter ?

Emmanuel ROLLIN

J'avoue que je n'ai pas compris la question.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Ce n'était pas vraiment une question. C'était plutôt une communication et une position.

Emmanuel ROLLIN

Que souhaitez-vous savoir sur le port de maintenance ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Le choix.

Robert PEDRON

Je faisais la remarque que je sais que trois ports sont étudiés aujourd'hui par les services du Conseil général et vous-même pour la localisation du port de maintenance. Et je voulais souligner, en tant qu'élu local, l'importance d'une localisation plutôt sur le port de Saint-Quay par rapport à l'impact et à la localisation des emplois pour notre territoire.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vais peut-être répondre. D'abord, vous avez noté qu'il va y avoir une réunion spécifique sur ce sujet. Sauf à donner un commentaire immédiat, je pense qu'il vaut mieux attendre une réunion spécifique où nous aurons l'occasion de nous exprimer sur ce sujet. Quelqu'un d'autre a demandé la parole.

Armelle BOTHOREL, Présidente de Saint-Brieuc Agglomération

Bonsoir. Je me permettrai de faire quelques commentaires sur le projet avant de formuler ma question. Tout d'abord, pour dire que le parc éolien offshore est une formidable opportunité pour la Bretagne dans son ensemble et bien sûr tout particulièrement pour notre baie de Saint-Brieuc et pour notre agglomération. Il a une vocation structurante très forte, cela a été évoqué mais je l'affirme également. Il permet de répondre à un certain nombre de problématiques, notamment celle de la dépendance énergétique, et cela par le développement des énergies marines renouvelables. C'est aussi l'occasion de fédérer l'ensemble des acteurs autour d'un projet de territoire dynamique, et ce débat public en est vraiment une illustration très concrète.

Saint-Brieuc Agglomération s'est volontairement engagé sur ce projet. Je rappelle qu'il a été voté à l'unanimité lorsqu'il a été présenté aux élus communautaires. Saint-Brieuc Agglomération, en complément de la mobilisation de l'ensemble de ses services a décidé de recruter un chargé de mission dédié à la problématique de ce parc. Ce parc éolien offshore a une très grande force symbolique, cela a été évoqué mais je le rappelle, il relie la qualité environnementale et l'ambition de l'innovation, et ceci dans une des cinquièmes baies du monde pour son amplitude des marais mais également pour sa beauté et sa qualité environnementale.

A ce titre, nous souhaitons rester extrêmement vigilants sur les impacts environnementaux et bien sûr sur la préservation des ressources et tout particulièrement la coquille Saint-Jacques tellement emblématique et un enjeu fondamental pour l'industrie de la pêche.

Mais permettez-moi d'insister sur un point particulier du débat. Je souhaite que nos entreprises soient le plus possible associées et mobilisées sur ce projet tout en valorisant l'ensemble de leur potentiel. L'enjeu est que l'on soit dans une démarche structurant qui permette d'accompagner la mutation industrielle locale et de faire entrer durablement les entreprises de la baie de Saint-Brieuc dans la filière des énergies renouvelables.

Ce projet doit être considéré comme une vitrine de savoir-faire industriel de notre territoire, comme un tremplin économique, parce que le développement se trouve aussi à l'international. Et nous devons faire figure d'exemple dans cette concertation. C'est dans ce contexte que nous pourrions répondre aux enjeux économiques de demain.

Ma question, pour être brève et dans le temps des propos, est : comment comptez-vous mobiliser les entreprises locales autour de ce projet ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. C'est une bonne question.

Emmanuel ROLLIN

Je vous remercie pour cette question qui est effectivement très importante. Nous travaillons avec nos partenaires industriels, en particulier Areva à qui je céderai la parole pour compléter ma réponse et pour illustrer par des exemples concrets. Nous travaillons avec STX, avec Eiffage, avec la Chambre de commerce des Côtes-d'Armor, la Chambre de commerce du Finistère, avec Bretagne Pôle Naval, avec Bretagne Développement Innovation. Et bien sûr nos partenaires, nos fournisseurs travaillent en s'appuyant sur ces réseaux, avec les entreprises du territoire. Quand je parle du territoire, je parle de la Bretagne, mais je parle aussi des Côtes-d'Armor, donc avec des actions concrètes, avec des réunions que l'on appelle *B to B* en anglais, c'est-à-dire des contacts directs entre entreprises, donc des réunions qui sont organisées normalement par la Chambre de commerce et d'industrie et qui permettent, par exemple à Areva, d'entrer en contact avec des entreprises, d'échanger et, après, d'avancer, tel que l'expliquera Philippe Kavafyan.

C'est une démarche qu'ont aussi STX et Eiffage. Pour Eiffage, il y a une telle réunion qui est programmée pour le mois de mai. Il faut avouer que la situation de STX et Eiffage est un peu différente d'Areva. Areva n'a pas de concurrent. Areva a été choisie par le consortium pour fournir les éoliennes, alors que STX et Eiffage sont concurrents. Ils ont donc un peu peur, lorsqu'ils sortent du bois – excusez-moi pour l'expression, que leurs concurrents puissent prendre les bonnes idées. STX travaille un peu moins à découvert, mais travaille bien réellement et en associant aussi la Chambre de commerce du Finistère, en associant Bretagne Pôle Naval, etc. Mais il travaille en direct avec les fournisseurs sans monter de grandes réunions, en réunissant plusieurs entreprises potentielles.

L'important c'est l'atteinte de l'objectif et de permettre effectivement au tissu industriel breton et en particulier costarmoricain, et en particulier briochin, de se développer. Pour illustrer cela avec des chiffres et des exemples concrets, je cède à nouveau la parole à Philippe Kavafyan.

Philippe KAVAFYAN

Je souhaite clarifier que notre choix d'Areva comme partenaire exclusif nous met effectivement dans une situation privilégiée puisque nous avons décidé et communiqué que nous produirons une éolienne 100 % française, et nous avons affiché une préférence territoriale. Nous connaissons le territoire des Côtes-d'Armor. Nous connaissons le territoire de la Bretagne. Et nous avons très à cœur de commencer par la baie de Saint-Brieuc lorsque nous cherchons nos partenaires.

Il y a une implantation au Havre, oui. L'implantation du Havre est dictée par une efficacité logistique sur les très gros composants. Quand une nacelle sort d'une ligne d'assemblage fait

250 tonnes. On aligne un élément de tour avec de l'électronique de puissance à l'intérieur qui fait aussi plusieurs dizaines de tonnes. On réunit les deux pour faire un test, c'est-à-dire que l'on vérifie que tout l'équipement sera fonctionnel avant de l'embarquer sur le bateau pour le livrer à l'installation en baie de Saint-Brieuc. La logistique et le poids des composants que l'on manipule ont dicté le choix du Havre comme efficacité, c'est-à-dire simplement de choisir de mettre l'usine sur un quai.

L'objectif est très simple, il a été mentionné plusieurs fois, c'est la compétitivité de la filière que nous créons en France pour pouvoir servir demain dans des volumes parfois dix fois plus importants. C'est ce que nous souhaitons à la filière que nous créons - le volume de l'export dans le sud de l'Angleterre.

Les partenaires qui alimenteront ces usines en composants – tout n'est pas gros comme 250 tonnes dans ce qui rentre dans une éolienne, Dieu merci ! 80 % de ce qui rentre dans une nacelle, avant qu'elle ne fasse 250 tonnes, ce sont des composants achetés chez des fournisseurs dont les métiers, qu'ils soient électriques ou mécaniques, nous avons fait l'inventaire, et nous avons aujourd'hui un très bon niveau de confiance. Nous avons trouvé les sociétés sur le territoire dont la salle est particulièrement intéressée. Sur ce territoire-là, les compétences existent. Vous pouvez parler de composites. Vous pouvez parler d'armoires électriques. Vous pouvez parler d'éléments mécaniques. Il n'y a pas une société. Il y a plusieurs sociétés qui ont les compétences que nous recherchons pour rentrer dans la filière.

L'année 2012 a donc déjà été pour nous l'occasion de confirmer que notre objectif d'éoliennes 100 % françaises sera atteignable. Et je peux vous dire aujourd'hui, parce que nous avons déjà rencontré des dizaines de sociétés sur le territoire de la Bretagne, que les sociétés bretonnes que nous avons rencontrées sont en mesure de rentrer dans le processus de sélection que nous avons déjà décidé de commencer cette année.

L'avantage que nous avons est que nous avons, sur notre expérience basée en Allemagne, de la production de série, une machine qui existe avec un fonctionnement depuis quelques années en mer, des dizaines de machines produites. Et nous avons constitué en France une équipe technique avec une dizaine d'ingénieurs qui ont le mérite de parler français. Désolé, ils ne parlent pas tous breton, mais en revanche nous avons déjà sur le terrain une équipe qui permet de faire des rencontres détaillées techniques avec des ingénieurs, mais aussi contractuelles ou commerciales avec nos services d'achats qui permettent de comprendre à quel niveau d'exigence et de qualité, comme le disait Emmanuel tout à l'heure, nous devons être dans quelques années pour être au rendez-vous.

Non seulement nous sommes confiants dans les sociétés que nous avons trouvées, mais nous savons aussi que nous pouvons compter sur le soutien de la région, des organismes comme les Chambres de commerce, comme les pôles d'initiatives bretons qui sont là pour accompagner les sociétés. Le point de départ que l'on va constater cette année dans nos audits n'est qu'un point de départ. Nous savons que l'on peut amener les sociétés que nous avons rencontrées de toute façon à être au rendez-vous pour alimenter l'usine du Havre dans quelque temps.

Je voudrais juste souligner une chose, c'est que l'on parle beaucoup des composants. En réalité, à partir du moment où on a commencé à rencontrer les sociétés, on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup plus que simplement de la fabrication de composants. On a parlé du service. Le service commence par la phase de chantier. La capacité à faire un aussi beau et aussi gros chantier dans la baie de Saint-Brieuc, cela mobilisera les savoir-faire locaux. On s'en est rendu compte en parlant composant, mais il y a beaucoup de savoir-faire que l'on pourra engager dans la phase de chantier. Et dans la phase d'exploitation et de soutien par la maintenance, on a vu aussi dans le territoire armoricain et breton des compétences par exemple pour avoir la constitution d'un centre de supervision.

Un choix peut-être sur lequel on n'a pas insisté : la décision que l'on a prise en consortium c'est de localiser dans la baie de Saint-Brieuc un centre complet de services. Pour faire simple, toute la surveillance à distance des éoliennes ne sera pas faite dans un centre qui sera ailleurs, mais il sera bien régional. La préparation de l'infrastructure de ce centre, les métiers d'accompagnement du centre de surveillance, les techniciens qui seront dans ce centre de surveillance : c'est un savoir-faire qui sera localisé dans la baie. Avec le premier constat que l'on a déjà fait, c'est pour nous un grand message d'encouragement. Nous savons que les compétences existent et qu'elles nous accompagneront.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

De la salle

Je suis également habitant de Saint-Brieuc. Ce n'est pas une question que j'ai à vous poser, mais une remarque qui s'adresse particulièrement aux élus. J'ai du mal à saisir pourquoi un tel chantier pour si peu. Je ne sais pas si l'on a eu connaissance de tout encore. Les gens qui sont là ont certainement lu le dossier du maître d'ouvrage. La superficie occupée par les éoliennes est énorme. La taille est également énorme, par rapport à d'autres parcs éoliens. Je ne peux pas arriver à comprendre comment nos élus arrivent à être encore obnubilés par un discours énergie verte – discours effectivement à la mode. Comment peut-on arriver, pour une si faible production (8 % à plein régime), à impacter autant un de nos atouts marins sur lequel l'économie de la Bretagne repose pour si peu ? Comme le soulignait Monsieur tout à l'heure, on pourrait faire des efforts pour réduire la consommation.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je pense qu'il faut préciser que 8 % ce n'est pas exactement ce qui a été dit.

De la salle

J'ai pris connaissance du dossier. Vous connaissez certainement mieux les éléments que moi.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vous propose de préciser les chiffres parce qu'il y a visiblement une ambiguïté.

Emmanuel ROLLIN

Déjà, votre première remarque sur la superficie. Quand on parle de 77 kilomètres carrés, je conçois très bien que c'est un chiffre qui peut impressionner. Ce qu'il faut voir c'est l'espacement entre les éoliennes. Les éoliennes vont être réparties sur huit lignes – peut-être que l'on peut projeter le transparent avec l'implantation des éoliennes. Chacune de ces lignes est espacée d'un peu plus d'un kilomètre. Ensuite, entre les éoliennes, il y a plus de 800 mètres de distance. Vous voyez ici l'implantation du parc, les huit lignes espacées d'un peu plus d'un kilomètre et 800 mètres de distance. Effectivement, le parc, au total, occupera 77 kilomètres carrés, mais ce n'est pas une occupation continue. Ceci est la première chose.

Ensuite, vous parliez d'énergie verte. Un des moyens de mesurer c'est le bilan carbone du projet qui sera présenté lors de quatrième réunion qui est consacrée à l'énergie et qui est au mois de mai – je n'ai plus la date en tête. C'est sur les programmes qui vous ont été distribués.

Le Président

Le 15 mai.

Emmanuel ROLLIN

Le bilan carbone réalisé par une entreprise spécialisée dans ce domaine et entreprise indépendante vous sera présenté. Et c'est un des aspects qui permettra de montrer que l'on parle effectivement d'une énergie verte.

Ensuite, vous parliez des 8 %. Donc je pense que vous faisiez allusion au chiffre de 8,9 % que je mentionnais et qui est la production du parc par rapport à la consommation énergétique de la Bretagne en 2010. Au jour d'aujourd'hui, la Bretagne produit 10 % de ce qu'elle consomme. Et ce parc va rajouter 8,4 %. C'est-à-dire qu'une fois que ce parc sera installé, la Bretagne produirait, si on restait à une consommation identique à celle de 2010, 18,9 % de ce qu'elle consomme.

Vous avez aussi parlé de la réduction de la consommation. Nous sommes entièrement d'accord qu'il y a un ensemble de solutions, et le développement des énergies renouvelables qui nous intéresse ce soir est une des solutions. La réduction de la consommation en est une autre. Mais ces solutions sont complémentaires. Malheureusement, les différents scénarii et les différentes projections montrent que la réduction ne sera pas suffisante. Il faudra aussi des moyens de production complémentaires qui permettront de mieux sécuriser l'approvisionnement en électricité de la Bretagne, et en particulier dans le cas qui nous intéresse, avec ce projet, c'est un moyen de production d'énergie verte et d'énergie propre.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Il y avait une question tout à fait au fond.

De la salle

J'arrive un peu tardivement dans le débat. Je ne sais pas si le problème a été abordé en début de soirée, mais je pose la question qui recoupe un peu la précédente : puisque l'on a la plus belle baie du monde, quelles vont être les mensurations des stars que l'on va nous installer dans la baie ? C'est quand même très important, et c'est un sujet qui inquiète sur un plan touristique ou tout simplement esthétique. Cela vaut aussi ce que ça vaut. Il n'y a pas que des intérêts économiques dans la vie. Ceci dit, ils sont aussi importants, et je le reconnais. Mais je voudrais connaître par exemple l'impact visuel de ces éoliennes entre les deux extrémités de la baie, si on prend le Cap Fréhel et Paimpol ou la baie de Plouha. Premièrement, comment vont-elles s'inscrire ? Il y a un site qui me paraît intéressant pour servir d'étalon, c'est par exemple le phare du Grand Léjon. Je ne sais pas quelle est sa hauteur exacte, mais j'aimerais bien savoir, par rapport à cet étalon, quelle va être la hauteur des éoliennes, pour avoir une idée de la place qui va être prise dans la baie, qui est la plus belle.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

D'accord. Merci pour votre question. Effectivement, la taille a déjà été un peu abordée. Mais on va demander à Monsieur Rollin de préciser et de préciser le rapport avec le phare du Grand Léjon.

Emmanuel ROLLIN

Nous avons un transparent pour la taille des éoliennes, parce que cela est plus facile en vous montrant directement à l'écran. Par rapport aux basses mers de vives eaux - le cas le plus critique, vous avez en bout de pale une hauteur de 175 mètres. L'éolienne en elle-même, depuis la base du mat jusqu'au bout de pale, mesure 145 mètres, et les fondations 60 mètres de haut. Ceci est une partie de la réponse.

Ensuite, vous avez parlé de l'impact paysager. Là-dessus, il y a beaucoup d'aspects à souligner. Tout d'abord, de quoi dépend l'impact paysager ? L'impact paysager qui est un des points importants, vous l'avez souligné, dépend de la hauteur des objets considérés. Donc là, nous

voyons les 175 mètres dans la solution la plus défavorable, c'est-à-dire les basses mers de vives eaux.

Ensuite, l'aspect paysager dépend de la distance de cet objet par rapport à la côte. Nous l'avons vu dans la présentation, et peut-être que nous pouvons le projeter à nouveau, si vous n'étiez pas là à la présentation que nous avons faite tout à l'heure. Le point le plus proche de la côte, qui est le Cap Fréhel, est à 16,2 kilomètres, le Cap d'Erquy à 17 kilomètres. Après, il y a des distances nettement supérieures, par exemple Saint-Malo à 35 kilomètres ou l'île de Bréhat à 28 kilomètres.

En laissant ce transparent, on voit aussi que l'impact paysager dépend de l'angle sous lequel on voit le parc. Vous voyez que si vous observez le parc depuis le Cap Fréhel, vous le voyez dans le sens de sa largeur. Et si vous l'observez par exemple depuis les falaises de Plouha, vous le voyez dans le sens de sa longueur, mais par contre vous êtes plus loin. Donc que se passe-t-il ? C'est que l'angle sur l'horizon, finalement, est en gros le même. Quand vous observez l'horizon, vous voyez en gros 120 degrés.

Je pense qu'il est important de citer quelques chiffres. Vous concentrez votre attention sur un angle de 45 degrés, mais vous voyez 120 degrés et vous voyez ce qui se passe autour de ce que vous regardez. L'angle que le parc éolien représentera à l'horizon est entre 22 et maximum 28 à 30 degrés, suivant le point d'observation. Vous voyez donc une frange d'éoliennes claire à l'horizon qui ne bouche pas l'horizon, qui ne prend qu'une partie de l'horizon, sachant que votre œil est attiré par un bateau qui bouge, même par un son que vous entendez ou par un oiseau qui passe – vous ne vous focalisez pas sur le parc éolien.

Ensuite, il y a un autre aspect important à prendre en compte, c'est la visibilité. Par exemple, les photomontages que vous pouvez voir à l'entrée sont de petit format. Donc ce ne sont pas des conditions très bonnes. Il vaudrait mieux avoir de plus grands formats. Mais les photomontages que vous pouvez voir prennent déjà un cas très défavorable puisqu'ils prennent juste un angle de 45 degrés, donc uniquement la partie où vous concentrez votre vision. Et en plus, ils sont dans le cadre d'une visibilité parfaite. Mais la visibilité n'est pas parfaite. Dans 50 % des cas en baie de Saint-Brieuc, la visibilité est de 20 kilomètres. 76 des 100 éoliennes sont situées à plus de 20 kilomètres, donc elles seront invisibles. Et les éoliennes qui sont situées plus proches ne seront évidemment pas tellement visibles quand la visibilité est de 20 kilomètres. Elles ne deviennent pas tout d'un coup complètement claires alors que les autres ne sont pas visibles. Et c'est seulement un jour sur cinq, dans la baie de Saint-Brieuc, que la visibilité est de 30 kilomètres – c'est la distance du point le plus proche de la côte où se trouve la dernière éolienne. Donc c'est un jour sur cinq que le parc sera visible complètement.

La dernière chose que je dirai sur cet aspect paysager, c'est le rapport d'échelle. Si nous parlons, en prenant des chiffres ronds, une hauteur de 170 mètres et une distance de 17 kilomètres, c'est un rapport de 1 à 100. C'est comme si vous voyiez une personne de 1,60 mètre à 160 mètres ou une personne de 1,80 mètre à 180 mètres, pratiquement deux terrains de football. Et cela vous donne un peu l'échelle avec laquelle vous verrez le parc depuis la côte.

Je tiens à insister sur cet aspect paysager, et il y a une chose que je n'ai pas dite et qui est importante : la hauteur de l'observateur. Vous avez la rotondité de la terre – la terre est ronde bien sûr. Si vous êtes au niveau de la mer, par exemple sur une plage, et le parc étant à 20 ou 25 kilomètres, vous ne verrez qu'une partie des éoliennes. Par contre, si vous êtes sur une falaise, vous verrez effectivement la totalité des éoliennes. Et par contre, le rapport d'échelle est toujours le même, le rapport de 1 à 100, quand vous êtes au point le plus proche. Et les phénomènes de visibilité dont j'ai parlé sont toujours les mêmes. C'est pour cela que nous considérons que ce parc a un impact limité et maîtrisé sur les paysages.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Sur ce point-là, vous avez noté, puisque vous avez dû trouver les différentes réunions publiques qui vont se tenir, vous savez que pour la mi-juillet nous aurons une réunion spécifique qui évoquera la question de paysage. C'est une question délicate, importante et essentielle. Plusieurs photomontages ont été faits et seront présentés. Il y a une demande d'expertise complémentaire sur le sujet, qui peut être décidée mais pas par la Commission particulière, par la Commission nationale. Nous avons transmis cette demande à la Commission nationale pour faire faire une expertise complémentaire, d'autant que je vois que c'est une des questions écrites qui nous a été soumise.

Je vous propose donc que l'on reporte ce débat. Bien entendu, il n'est pas interdit de poser des questions. Mais que l'on essaie de le traiter un peu plus à fond lors de la réunion publique sur le sujet du paysage.

Y a-t-il d'autres questions ?

De la salle

Je suis venu vous voir ce soir parce que vous nous dites que le parc de cent éoliennes est d'une puissance de 500 mégawatts. On nous indique d'autre part que le barrage de la Rance a une puissance de 240 mégawatts. J'aimerais savoir combien va produire exactement ce parc de cent éoliennes, parce que l'on sait qu'il n'y a pas du vent toute la journée. Sur 24 heures, on a peut-être 8 ou 9 heures de vent. Quand le vent est faible, les éoliennes ne tournent pas. Quand le vent est trop fort, on les met en panne. Combien d'heures par jour les éoliennes vont-elles tourner ? Quelle va être la puissance réelle de ces éoliennes ? Et quand on a besoin d'électricité, ce n'est pas à n'importe quelle heure. Il y a des périodes de pic. On ne peut pas emmagasiner la puissance de l'éolienne. Où va l'électricité produite ? Elle part dans le secteur et elle n'est pas utilisée. C'est du gaspillage. On va avoir une puissance théorique énorme, une puissance réelle très réduite et une utilisation incontrôlable. Et cela ne répond pas réellement à notre demande. Il vaut mieux avoir des hydroliennes qui vont produire au moins 7 ou 8 heures toutes les 12 heures, que des éoliennes qui vont produire 3 heures de temps en temps ou 4 heures. Et on n'aura pas besoin de cette électricité-là puisque l'on ne consomme de l'électricité que par pointe.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

On a bien compris votre question.

De la salle

Alors éclairez-nous !

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vais passer la parole à Monsieur Rollin pour répondre. La question qui est posée est ce que l'on appelle techniquement le facteur de charge. Quel pourcentage l'éolienne produit-elle ?

Emmanuel ROLLIN

Nous parlons d'un parc éolien en mer. En mer, il y a très souvent du vent qui est plus fort qu'à terre. Nous parlons donc d'éoliennes qui tourneront 90 % du temps. Quand je dis « tourneront », elles produiront de l'électricité. Les éoliennes commencent à produire de l'électricité à partir de vents de 12 kilomètres/heure – ce sont des vents assez faibles. Elles produisent à pleine puissance à 40 kilomètres/heure. Jusqu'à une vitesse de 90 kilomètres/heure de vent, pour éviter d'être endommagées, elles ne sont pas mises en panne, mais leurs pales sont mises ce que l'on appelle « en drapeau », puisque les pales tournent sur leur axe et s'adaptent en permanence à la vitesse du vent. La production de ce parc, telle que je vous le disais, est de 1 750 gigawatts/heure, ce qui correspond à la consommation annuelle de 790 000 habitants, chauffage compris.

Vous avez parlé de plusieurs aspects. Vous avez parlé de stockage. Vous avez parlé de la gestion des pointes. Vous avez parlé de la possibilité, au lieu de mettre des éoliennes, de mettre des hydroliennes. Je vais vous répondre sur le stockage. Je vais vous répondre sur les hydroliennes. Et si le représentant de RTE est d'accord, Monsieur Boyadjis, je lui proposerai de répondre sur la partie de l'intégration dans le réseau de la gestion des pointes.

Les technologies de stockage existent. J'en citerai deux. Il y a une technologie qui consiste à pomper de l'eau avec l'électricité qui est produite et de la mettre dans un lac en hauteur. Et quand il y a un besoin d'électricité, de vider ce lac comme un barrage pour faire tourner une turbine et produire de l'électricité. C'est une solution qui est chère. Il y a des pertes évidemment, chaque fois que vous pompez l'eau vous produisez après l'électricité. Cela occupe beaucoup de place. Je ne pense pas que cela soit adapté au projet qui nous intéresse aujourd'hui. Il y a un autre système qui est avec des piles à combustible par électrolyse. Vous produisez de l'hydrogène. Cela consomme énormément d'énergie. C'est extrêmement cher. C'est faisable techniquement, mais ce n'est pas du tout au point, d'un point de vue économique. En plus, je tiens à rappeler que l'appel d'offres qui nous occupe aujourd'hui est un appel d'offres très précis, qui porte sur un parc éolien en mer, et il n'est pas du tout question de stockage.

Il n'est pas du tout question d'hydrolienne non plus. Pourquoi n'est-il pas question d'hydrolienne ? Parce que, comme je l'expliquais tout à l'heure, les hydroliennes, tel que l'éolien flottant, c'est une technologie en cours de développement et en phase de recherche au jour d'aujourd'hui. Il n'y a pas, dans le monde, d'installation industrielle, d'installation de grande envergure, avec des productions d'électricité significatives en hydrolienne ou en éolien flottant. Ce sont des technologies qui sont encore extrêmement chères avec des défis à relever, en particulier la maintenance par exemple ou les coûts d'exploitation. C'est donc pour cette raison que nous ne pouvons pas remplacer, en plus ce ne sont pas les mêmes types de sites pour les hydroliennes, il faut avoir des courants. Les hydroliennes ne produisent pas toute la journée, mais au moment des marais, et les courants ne sont pas constants. Et nous ne parlons pas des mêmes sites. Entre autres, le site de la baie de Saint-Brieuc n'est pas propice pour des hydroliennes au moins à l'endroit où sera implanté le parc éolien.

Et le dernier aspect de votre question qui était l'intégration dans le réseau et la gestion des pointes, si vous êtes d'accord, Monsieur le Président, je souhaiterais que ce soit Monsieur Boyadjis, le représentant de RTE, qui réponde.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vous propose de demander à Monsieur Boyadjis, Monsieur Boyadjis étant le représentant de RTE. Il sera amené à intervenir d'ailleurs dans une des réunions à venir et de répondre à cette question. Ensuite, il y a de nombreuses questions, et surtout des questions qui arrivent par écrit. Je vous propose que l'on passe à la deuxième phase, c'est-à-dire à l'intervention des trois personnes que j'ai évoquées, et que vous ayez de nouveau une heure pour poser des questions, ce qui permettra de « reposer » les intervenants. Je vais d'abord passer la parole à Monsieur Boyadjis, si vous le permettez.

Non, Monsieur. Vous avez ce que j'ai dit. Vous ne donnez pas, pour l'instant de micro. Mademoiselle...

Pour l'instant, nous allons passer à la deuxième phase. Je vais demander à Monsieur Schumpp d'intervenir au titre du collectif PULSE. Je vous rappelle que les initiales de PULSE sont Pour un littoral sans éoliennes. Je vais lui demander d'intervenir et de faire part de son commentaire sur le débat et sur les objectifs du débat.

Monsieur Schumpp, c'est à vous.

Bernard SCHUMPP, Président du Collectif PULSE

Messieurs les préfets, Messieurs les présidents, Monsieur le président du Comité, Mesdames, Messieurs les membres du Comité, Messieurs du consortium, merci de me laisser la parole. Je vais jouer le rôle du vilain canard aujourd'hui pour non pas titiller le consortium, parce que ce sont des gens qui font leur métier et qui proposent quelque chose. Mon seul travail est éventuellement de les piquer pour qu'ils le fassent du mieux possible. Je m'adresserai plutôt à l'ensemble de l'auditoire, mais surtout à ceux qui disposent, c'est-à-dire ceux qui ont le pouvoir de décider de ce qu'il faut faire pour un territoire. Je dis bien pour un territoire. Je vais rapidement vous présenter PULSE qui est en fin de compte un collectif qui a été créé après le débat public du Tréport. C'est un débat qui a été lancé par un opérateur qui est GDF-Suez le long de la côte d'Albâtre et qui revient dans le troisième appel d'offres qui vient de sortir.

Au cours de cette présentation, je vais traiter trois points qui sont d'une part pourquoi le développement d'une énergie éolienne, ensuite parler d'efficacité énergétique et je vais faire très vite car cela a été déjà répondu mais je vais vous montrer un tableau. Ensuite je voudrais que l'on regarde ensemble les aspects économiques, financiers et sociaux concernant un tel projet. Je vais vous donner des éléments qui permettent un véritable jugement et, si certaines études n'ont pas été réalisées, qu'elles le soient.

La France a lancé le développement de l'éolien à partir d'objectifs idéologiques qui sont l'évolution du climat. Le thème qui a été choisi c'est le changement climatique. En fin de compte, si on regarde correctement l'ensemble des choses, si on va voir les véritables spécialistes en particulier à Grenoble les gens qui étudient les calottes glaciaires, on s'aperçoit que les évolutions climatiques ont toujours eu lieu et on n'est certainement pas parmi les plus grandes évolutions climatiques aujourd'hui.

Ensuite nous avons eu des décisions politiques. Là je vous montrerai quelques tableaux qui montrent qu'on est parti bille en tête en France, sans forcément regarder les bonnes valeurs. Bine sûr, à partir de ces objectifs idéologiques, on a décliné des objectifs par opportunisme, c'est-à-dire créer des filières et créer des emplois.

On dit toujours que la France est en retard, qu'elle est mauvaise. En fin de compte, la France est relativement bonne et vous le voyez en ce qui concerne les émissions de CO₂, dans le cadre de la production d'électricité. Nous sommes relativement bien placés par rapport à des pays qui ont implanté de l'éolien en Europe, comme le Danemark, l'Allemagne ou l'Espagne.

La production de CO₂ est très faible en ce qui concerne l'électricité. C'est surtout dans le domaine du transport, dans le domaine du tertiaire et dans le domaine de l'industrie où le CO₂ est fortement produit en France, vu que l'électricité ne produit que 12 % de CO₂.

Maintenant, regardons un autre aspect qui est important qui est notre indépendance énergétique, c'est-à-dire le rapport qu'il peut y avoir entre l'importation de matière première et notre consommation. Récemment, une étude a permis d'avoir un bilan en 2011. On s'aperçoit que la valeur moyenne sur l'ensemble des pays d'Europe reste de 53 ou 54 % ; la France est positionnée relativement en dessous de cette valeur, avec 48 % alors que les pays qui ont implanté l'éolien en Europe ne sont pas indépendants et ont augmenté leur dépendance vis-à-vis des matières premières. C'est le cas de l'Allemagne et de l'Espagne. En fin de compte, que se passe-t-il dans ces pays ? Bien qu'ils aient mis des énergies renouvelables – que ce soit de l'éolien ou du photovoltaïque ou du méthane – en éliminant la partie nucléaire, ils sont obligés de construire aujourd'hui des centrales à flamme, qui sont de plus en plus importantes.

Donc une politique industrielle qui est aujourd'hui principalement étrangère et qui va peut-être être créée en France. Je passe rapidement, car on a un délai relativement court ; on a sept minutes et j'en ai prévu huit.

Maintenant on parle d'efficacité énergétique ; on nous parle d'éoliennes *off shore*. Je pense plutôt que ce sont des éoliennes côtières. En fin de compte, vous voyez sur ce schéma des résultats qui ont été établis à partir d'une centrale anglaise dont le facteur de charge, c'est-à-dire le pourcentage de production réel par rapport à la puissance théorique, est relativement faible. Il est à 30 % en Angleterre et il se situe dans des zones qui sont très ventées. Nous sommes sur notre côte de la Manche et RTE vient de fournir les résultats des différentes régions de nos trois départements Haute-Normandie, Basse-Normandie, Bretagne ; vous voyez qu'en Bretagne on est situé aux alentours de 18,8 %.

Pour répondre aux questions qui ont été posées dans la salle tout à l'heure en ce qui concerne la performance, comparons cette performance par rapport à différents systèmes de production qui existent pour obtenir de l'électricité. Si nous prenons la centrale éolienne en baie de Saint-Brieuc, avec un taux de charge aux alentours de 30 %, on va avoir une production annuelle non pas de 1,7 comme l'a lancé Monsieur Rollin, mais aux alentours de 1,3 terrawatts/heure par an. Si on compare cette production à d'autres systèmes de production qui sont par exemple les centrales à gaz à cycle combiné avec capture de CO₂, les centrales de méthanisation du biogaz et les bonnes centrales de méthanisation, pas celles qui sont à la ferme et qui sont une aberration de l'ADEME faisant des centrales territoriales avec des algues vertes en particulier, et si nous comparons aussi avec une centrale nucléaire, nous nous apercevons en fin de compte que la performance d'une centrale telle que celle de Saint-Brieuc est trois fois inférieure à une centrale à gaz à cycle combiné et dix fois inférieure à une centrale nucléaire. On pourrait très bien avoir quelque chose d'équivalent si on répartissait correctement des centrales sur l'ensemble du territoire, centrales de méthanisation.

Maintenant, passons aux aspects financiers. Ces derniers ne sont pas uniquement ce qui est présenté par le consortium, c'est-à-dire ce qu'ils voient de ce côté. Ce qu'il faut voir, c'est ce que nous voyons nous du côté des citoyens. Qu'est-ce que cela nous coûte cette opération ? Cela nous coûte - en termes financiers - de payer l'investissement gigantesque qui est nécessaire à cette opération. Il y a d'abord l'investissement qui est fait par le consortium à hauteur de 2 milliards. En contrepartie, il y a les autres investissements c'est-à-dire ceux qui sont faits pour aménager le port, le territoire, pour renforcer nos lignes électriques et je ne prends pas des lignes d'atterrissage, c'est-à-dire des lignes qui sont au-delà des lignes d'atterrissage, des systèmes de gestion de production. Tout cela va nous coûter de l'ordre de 2,5 fois l'investissement initial du consortium.

Maintenant il faut regarder les autres impacts, des impacts liés aux aspects induits, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire à l'adaptation des postes source, aux systèmes de gestion distribution d'électricité, aux différentes subventions qui sont données à telle ou telle entreprise et quelque chose de plus important : compte tenu de l'intermittence de cette centrale éolienne en mer, il nous faut compenser les manques de production d'électricité. Pour cela, il faut des centrales à flamme. Donc le coût complet de cette opération nécessite de rajouter les coûts des autres systèmes qui viennent compléter et répondre à la demande, à l'appel de courant de l'utilisateur. Regardons les choses de façon complète et regardons cette balance et ce déséquilibre qu'il peut y avoir. J'ai passé rapidement un tableau qui est assez détaillé et qui vous donne les pertes économiques et sociales sur l'ensemble de la bande littorale de Saint-Brieuc. Vous vous apercevrez que, grosso modo, si le consortium et l'exploitant va effectivement dépenser de l'ordre de 7 milliards sur les 20 années d'exploitation, d'un autre côté ce sont 14 milliards que le territoire va devoir dépenser pour faire fonctionner cette opération. Regardez bien et faites cette étude. Pour le moment, personne n'a présenté un dossier complet, c'est-à-dire un business plan vu par les responsables du territoire c'est-à-dire le Conseil régional, le Conseil départemental, les chambres de commerce, les agglomérations. Regardez le coût complet de ces opérations. Mettez en équilibre les emplois, les pertes de chiffre d'affaires. Là on pourra parler et on pourra décider. Pour le moment, vous n'avez que la vision du consortium.

Excusez-moi d'avoir pris un peu trop de temps, mais l'exercice est difficile.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vous propose maintenant d'écouter Monsieur Lecomte, président de la chambre de commerce des Côtes d'Armor.

Dominique LECOMTE, Président de la CCI 22

Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs, ce soir j'interviens devant vous en tant que président de la chambre de commerce et d'industrie des Côtes d'Armor. La CCI représente les 20 000 entreprises de notre département hors artisanat et agriculture. Le rôle des 50 chefs d'entreprise élus à la CCI est notamment de faire entendre la voix des entreprises lors des débats comme celui-ci. Le rôle des collaborateurs de la chambre est, quant à lui, d'offrir un ensemble de services et de conseils, d'appui et de formations aux entreprises. Par ailleurs la CCI gère pour le compte du Conseil général tous les ports costarmoricains de pêche, de commerce et de réparation navale ainsi que trois ports de plaisance.

La position de la CCI s'est construite, dans un premier temps, en 2011 avec une vingtaine de chefs d'entreprise qui se sont informés auprès d'experts représentatifs des différentes parties prenantes du projet du parc éolien *off shore* en baie de Saint-Brieuc.

A l'issue de ce temps d'écoute, le groupe de travail a identifié les conditions pour que ce projet profite à tout le territoire, conditions que je vais vous exposer un peu plus tard. Depuis, notre position s'est précisée et surtout concrétisée par un certain nombre d'actions aux côtés des entreprises costarmoricaines. Notre position vis-à-vis du projet de champ éolien est favorable à trois titres. Le premier, comme cela a été rappelé par Ailes Marines, ce champ éolien sera une composante importante du parc et du pacte électrique breton. Ce pacte répond aux enjeux de réduction de la dépendance énergétique et prend en compte les attentes des entreprises soucieuses de la fragilité d'approvisionnement énergétique du tissu productif breton. Ensemble nous devons lever ce frein au développement économique du territoire.

Deuxièmement, à l'échelle des Côtes d'Armor, ce projet s'inscrit dans notre volonté collective d'un développement durable sur le plan énergétique. Ce projet éolien vient compléter d'autres initiatives. Le site hydrolien de Bréhat, les unités de méthanisation comme Géotexia en centre Bretagne et les opérations de maîtrise de la consommation électrique comme Vir'volt. Enfin, en cette période de risque de récession économique, il faut aborder ce projet comme une réelle opportunité pour nos entreprises, qu'elles soient du secteur industriel, commercial ou touristique et j'y reviendrai tout à l'heure.

La CCI met en avant plusieurs conditions pour que ce projet soit une réussite collective et c'est dans cet esprit que nous collaborerons désormais avec Ailes Marines. Pour que ce projet soit acceptable socialement et économiquement, il convient d'associer toutes les parties prenantes à toutes les phases du projet en amont lors des études de faisabilité lors de la phase d'installation et lors de l'exploitation et la maintenance du parc. Ce débat y contribue, je pense, largement.

Il convient de limiter, dans un deuxième temps, l'impact du projet sur le milieu marin et de permettre le maintien d'une activité de pêche au sein du parc dans les meilleures conditions possibles. Des engagements auprès des pêcheurs ont été pris sur plusieurs points :

- la zone d'implantation suffisamment au nord par rapport aux zones de pêche ;
- le choix du type de fondations, jaquettes limitant les impacts et susceptibles de favoriser le développement des ressources halieutiques ;
- la possibilité de naviguer au sein du champ ;

- l'implication du consortium sur différents sujets maritimes, comme le réensemencement de la baie par des essaims de coquilles Saint-Jacques ;
- la lutte contre le fléau des crépidules ;
- ou le suivi des impacts sur le projet.

Nous voyons dans ce projet l'occasion de développer une filière industrielle liée aux énergies marines renouvelables. Le parc éolien de la baie de Saint-Brieuc doit être un tremplin pour les entreprises industrielles et de service costarmoricaines et plus largement bretonnes voulant s'impliquer dans la fourniture de pièces servant aux fondations ou à la construction de l'aérogénérateur des éoliennes. Si aujourd'hui le Havre doit accueillir le site de montage des éoliennes d'Areva, il existe néanmoins des opportunités pour nos entreprises. Les premiers échanges avec les partenaires d'Ailes Marines ont permis la signature d'une quarantaine d'accords de confidentialité avec des entreprises bretonnes. C'est un début et il convient d'aller plus loin.

Par exemple, le cahier des charges impose au consortium Ailes Marines de faire travailler des entreprises locales. Nous demandons que cette exigence soit étendue aux fournisseurs et aux prestataires que le consortium fait lui-même travailler. Nous devons nous assurer d'un maximum de retombées économiques pour les entreprises costarmoricaines. Cela est rappelé par le consortium de manière constante depuis les phases d'étude. Ce projet en baie de Saint-Brieuc est déjà un objectif pour les entreprises que j'évoque. Leur qualification par Areva ou un autre partenaire du consortium leur ouvrirait également d'autres marchés, notamment sur des projets éoliens en Europe du Nord.

Ce projet d'envergure nationale à un groupe d'entreprises internationales doit également s'appuyer sur les ressources et les infrastructures régionales telles que le port de Brest en tant que port de construction. La création d'une filière bretonne dédiée aux énergies marines, renouvelables en dépend.

Concernant le port de maintenance, je serai clair : son implantation dans les Côtes d'Armor est non négociable. La compétition engagée entre les trois communes candidates est légitime ; par contre elle ne doit pas être l'occasion de revenir sur ce point. Ce projet doit permettre de développer des emplois et l'offre de formation de nos établissements. Près de 2 000 emplois directs sont prévus dont près de 1 000 en Bretagne, principalement sur des fondations ou les activités de maintenance. Nos établissements de formation ont aussi la possibilité et la capacité pour proposer une offre globale dédiée aux énergies marines renouvelables. Nous voyons dans ce projet la possibilité donnée à certaines professions de diversifier leurs activités.

A titre d'exemple, ce peut être l'occasion pour des pêcheurs, de par leur bonne connaissance de la baie, d'assurer la surveillance du parc ou d'assurer le pilotage des activités de transport en mer. Enfin des retombées économiques sont aussi à attendre pour les professionnels du tourisme lors des phases de construction ou d'exploitation. C'est ce que nous appelons le tourisme industriel.

En conclusion je ne peux que réaffirmer la position favorable des entreprises costarmoricaines à ce projet tant il nous semble pertinent pour notre territoire et son économie. Il convient sans doute d'être vigilant sur sa mise en œuvre, particulièrement vis-à-vis de l'implication des entreprises de ce territoire. Ce débat public permet l'expression de nos convictions et de nos attentes. La CCI des Côtes d'Armor rédigera donc un cahier d'acteurs avec, pour chacune et pour chacun des thèmes que je viens d'évoquer et que j'ai survolé ce soir, des propositions d'amélioration. Je vous remercie.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous pouvez rester assis, si vous le voulez. Monsieur Dereux, Côtes d'Armor Nature environnement, soyez le bienvenu.

Thierry DEREUX, Président de Côtes d'Armor Nature environnement

Bonsoir.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Essayez de tenir aussi dans cette limite.

Thierry DEREUX, Président de Côtes d'Armor Nature environnement

Merci. Nature environnement arrive à la fin de cette réunion et c'est important de le citer. Côtes d'Armor environnement est une fédération qui a plus de 40 ans, qui s'appelait FAPEN pour ceux qui connaissaient l'ancien. Aujourd'hui j'en suis le président et on a environ 25 associations qui sont membres et qui se déclinent en 40 associations. Il faut dire que cela représente aussi 3 000 citoyens membres de ces associations.

Vous constaterez que les associations principales sont littorales, à 80 %, ce qui expliquera la forte sensibilité à ce projet d'un certain nombre d'associations de la baie de Saint-Brieuc en particulier. Nous avons en la matière des réflexions communes, d'essayer de travailler même si souvent les avis peuvent être divergents. On essaye d'affirmer que nous sommes favorables à l'énergie renouvelable, aux EMR en particulier.

Nature environnement soutient le développement des aménagements des marines renouvelables. Vous avez l'extrait d'un communiqué de presse que nous avons émis voici une quinzaine de jours dans la perspective d'une décarbonisation du secteur énergétique et de la sortie du nucléaire La France doit rattraper son retard sur la transition vers un modèle énergétique plus soutenable.

Les études d'impact doivent être réalisées de manière sérieuse et transparente. Il faudra noter de toutes les façons que les études d'impact on ne les aura pas avant avril 2014. Je soulignais à la commission que nous devons juger sur pièce. On a démarré la commission, le débat public sans les éléments qui pourraient impacter en particulier le forage, l'extraction des boues, les pollutions potentielles. C'est un ensemble d'éléments qu'on aurait aimé connaître mais ce sera dans un an je crois. Nous distinguerons particulièrement les aspects techniques et économiques des enjeux environnementaux.

Dans les premiers aspects techniques et environnementaux, nous réservons aux associations de déposer en fonction de leur avis, parce que, par exemple, sur la visibilité ont on a parlé tout à l'heure, vous êtes association littoral citoyen ou citoyen terrestre, à l'intérieur des terres et vous aurez quand même une différence d'appréciation et vous aurez d'autres éléments. Sur les demandes que nous faisons, que nous formulons, il sera noté que le débat public s'ouvre sur un certain nombre d'éléments qui n'ont pas été pris en compte. Nous avons reçu simplement le 20 mars la notification de ce que je mentionnais tout à l'heure sur l'aspect des impacts environnementaux.

L'implantation des éoliennes sur jaquette qui supporte les 170 mètres d'éoliennes, il y aura donc des forages, des évacuations d'eau. Je pense aussi qu'il faudra voir si le sous-sol sur lequel vont s'appuyer ces jaquettes est suffisamment solide ou non fracturé. Quels sont les risques de pollution, les conséquences des bruits sur la faune, sur les ressources halieutiques parce que des produits chimiques vont être utilisés aussi dans le cadre des forages. De la même manière des questions se posent sur les câbles électriques de raccordement qui seront posés ou ensouillés. Là nous n'avons pas totalement la réponse.

Si nous ne nous plaçons pas à la place des pêcheurs professionnels, quelles conséquences aussi pour les usagers de la mer : plaisance, pêcheurs plaisanciers... ? Quelle influence aussi des risques de ce projet pour les migrations d'oiseaux ? Il apparaîtrait aussi que certaines espèces de chauve-souris passeront au large. Je crois qu'il y a deux espèces particulières.

De façon plus globale, des conséquences avérées sur la faune et la flore sous-marine, comme les ressources halieutiques, est-ce que des niches ou des territoires qui éliminent certaines espèces ? Il est vrai que, a priori, sous les jaquettes les coquilles Saint-Jacques risquent de se renouveler plus facilement, mais est-ce que des espèces ne vont pas disparaître ?

L'autre aspect, pour conclure, mais de nombreux sujets restent en suspens : comment est prévu le démontage en fin de vie de ces éoliennes ? Quel sera l'impact pour l'environnement ? Question secondaire, mais primordiale : où seront les ports de maintenance qui eux-mêmes impacteront l'environnement, comme d'ailleurs le latéage lié à la mise en place des câbles électriques ?

Je poserai aussi une petite question sur la redistribution des ressources financières ; tout à l'heure on a cité à tout hasard les associations ; c'était dans le rapport de Monsieur Schumpp. Il est intéressant que les associations locales soient beaucoup plus impliquées dans ce dossier. Je dirai à la charge de Ailes Marines que je n'ai pas eu l'opportunité – il y a eu 200 concertations – à part que je participe au comité de suivi, de rencontrer les acteurs d'Ailes Marines. Voilà, au niveau de la fédération. Merci et bonne soirée.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous pouvez rester assis si vous le voulez.

Nous allons redonner la parole à la salle pour environ trois quarts d'heure de questions. Il y a de très nombreuses questions qui sont arrivées. Elles ne pourront probablement pas toutes être traitées ce soir car il y en a déjà une quinzaine. On vient de me dire que c'est une nouveauté française : il y a eu deux questions par SMS. Elles apparaîtront tout à l'heure à l'écran. Je vous propose de rouvrir les questions avec une réponse malgré tout pour vous. Vous avez évoqué un point délicat en disant qu'il n'y a pas assez d'études finalement pour que l'on puisse se prononcer. L'étude d'impact n'est pas faite ; C'est un dilemme qui existe dans tous les débats publics en France actuellement. A partir du moment où le débat public est avant même la décision, toutes les études ne peuvent pas être faites. Si toutes les études avaient été faites, on pourrait nous dire « mais vous avez déjà décidé ». C'est un problème délicat où les études d'impact sont réalisées au moment de l'enquête publique. Il y aura – il faut bien le redire – toutes les procédures administratives – et cela a été évoqué par Monsieur le préfet. Toutes les procédures administratives seront naturellement suivies et en particulier celles de l'enquête publique dans un délai déterminé auxquels sera jointe l'étude d'impact sur tous ces points. C'était une réponse de forme.

Il y a de nombreuses questions. Y a-t-il des questions dans la salle ? Monsieur, vous vous présentez...

Désiré LE GOURIERES, Goudelin

Je suis professeur d'université à la retraite. Je m'intéresse aux problèmes de l'énergie. Pour quelle raison ? Parce que c'était mon domaine d'enseignement. J'enseignais en DUT d'université hydraulique la mécanique des fluides, la thermodynamique. Je connais parfaitement le fonctionnement des centrales hydrauliques mais aussi celui des centrales thermiques et des centrales nucléaires. J'ai également donné des cours dans les énergies renouvelables en énergie solaire et en énergie éolienne. J'ai écrit un livre en 1980 sur les éoliennes et j'ai repris ce livre en 2008 avec toutes les améliorations qui ont été apportées sur les nouvelles machines. J'ai publié en 2009 également un deuxième livre sur les petites centrales hydroélectriques. Je connais donc

parfaitement les problèmes des éoliennes, d'autant plus que dans mon livre il y a un chapitre de 30 pages sur les hydroliennes. Je n'ai pas de question à poser, je vais simplement vous...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Alors, s'il vous plaît, soyez prudent sur votre délai. Si vous n'avez pas de question à poser, c'est trois minutes.

Désiré LE GOURIERES, Goudelin

Entendu, trois minutes. Je vais vous préciser ma position vis-à-vis de la construction du parc éolien offshore. Je ne suis pas favorable à la construction de ce parc en baie de Saint-Brieuc pour les raisons suivantes. Le prix de revient du kVA éolien offshore est trop élevé. Il sera compris entre 15 et 20 centimes d'euro par kVA. Le prix de vente de l'électricité sera bien évidemment plus élevé sans doute autour de 25 centimes parce qu'il faut quand même que la compagnie fasse quelques bénéfices. Or l'EDF vend son courant 12 centimes le kVA. Elle doit donc acheter à perte le courant produit par le parc. Elle va répercuter la différence de prix sur les abonnés en majorant la CSP, contribution au service public sur les factures. Celles-ci vont augmenter.

Deuxièmement, construire le parc offshore est – à mon avis – un non-sens. En effet, le prix de revient du kVA éolien terrestre s'élève en Bretagne à 8 centimes d'euro. Or il est donc préférable de construire des éoliennes sur le continent plutôt qu'en mer. Avec la même somme on peut réaliser un parc qui produit deux fois plus d'électricité.

Enfin, il ne faut pas oublier non plus la gêne que l'on impose aux pêcheurs pour des décennies en raison des câbles posés sur le fond marin. Ils ont déjà un travail suffisamment pénible pour qu'on ne leur rajoute pas de nouvelles difficultés.

Troisièmement, le parc éolien offshore ne peut satisfaire les besoins en électricité de la Bretagne ; ce n'est qu'une rustine. En effet, il produira au maximum 1,5 milliard de kVA voire 1,6 milliard ou même 1,75 milliard soit 15 millions de kVA par éolienne en moyenne en se basant sur un facteur de charge de 0,35.

Le monsieur de Ailes Marines a compté sans doute un facteur de charge plus élevé, mais cela peut se discuter. Ce n'est pas très important. Or nous avons besoin en Bretagne de 20 milliards de kVA pour combler nos déficits dans la production d'électricité. A titre d'information, la consommation d'électricité en Bretagne en 2010 s'est élevée à 21,7 milliards de kVA et notre production à 2 milliards seulement. Nous ne produisons en Bretagne que 9,3 % de ce que nous consommons. Donc 1,5 milliard de kVA qui seraient produits est tout à fait insuffisant par rapport aux 20 milliards qui nous manquent pour combler notre déficit ; Donc il nous faut une autre source d'énergie. L'énergie éolienne est après l'hydraulique la source d'énergie renouvelable la plus économique, c'est certain ; mais il ne faut pas perdre de vue que c'est une source d'énergie aléatoire qui produit l'électricité en fonction des caprices du vent. S'il n'y a pas de vent, il n'y a pas de production d'électricité. Ajoutons en outre que lors des pointes de consommation, qui ont lieu en hiver lorsqu'il fait très froid, ce qui arrive lorsque le ciel est clair, les éoliennes sont peu présentes dans la pointe dans la fourniture d'énergie. Pour quelle raison ? Tout simplement parce que lorsque le ciel est clair nous sommes dans une situation anticyclonique et il y a peu ou pas de vent.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Est-ce que vous avez terminé ?

Désiré LE GOURIERES, Goudelin

Oui, je peux m'arrêter, mais cela peut intéresser tout le monde, Monsieur le président...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je vais vous dire deux choses ; la première est que vous avez déjà posé des questions quand vous êtes venu à la commission. Nous nous sommes engagés à ce que les réponses à vos questions précises, car ce sont des questions très techniques ; on voit bien que vous connaissez bien le domaine. Elles ne peuvent pas être données globalement. Elles seront données dans les trois semaines. Donc vous aurez une réponse écrite à ces différentes questions.

Désiré LE GOURIERES, Goudelin

J'avais d'autres informations à donner.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

La deuxième chose que je voudrais dire c'est que vous avez noté que dans un mois, le 15 mai, nous aurons une réunion ici même sur l'énergie où seront présents la DGEC, la direction générale de l'énergie et du climat, RTE sera présent également dans la salle et pourra répondre concrètement aux questions que vous posez qui sont des questions qui s'adressent plus à des spécialistes de l'énergie qu'à la production proprement dite du champ d'éoliennes qui est là. Je vous propose que l'on vous réponde à vos questions dans les trois semaines d'une part. D'autre part, dans quelques semaines, vous pourrez poser ces questions aux professionnels de l'énergie qui seront présents.

Désiré LE GOURIERES, Goudelin

Ce ne sont pas des questions, Monsieur le président. Ce sont des calculs, pas des informations mais des calculs précis, rassurez-vous.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Y a-t-il d'autres questions s'il vous plaît ?

Samuel TIERCELIN, Association Open Odyssey

Vous disiez que le problème s'inscrit dans un temps long. Est-ce que vous avez sondé ceux qui seront concernés au premier plan, notamment les jeunes ? Je pense notamment aux étudiants qui peuvent avoir des recommandations intéressantes à émettre, peut-être des bonnes idées à prendre ici et là et les lycéens, collégiens et primaires qu'il pourrait être intéressant d'écouter pour voir quelle est leur vision de l'avenir. Est-ce que vous les avez sondés ? Si oui, qu'en avez-vous fait ? Sinon est-ce que vous comptez le faire ? Cela me semble intéressant.

Emmanuel ROLLIN, Directeur du projet Ailes Marines

De sondages proprement dits, non. Par contre, nous sommes en contact avec des lycées. Nous avons présenté plusieurs fois notre projet dans différents lycées, tels que le lycée maritime de Paimpol ou le lycée Chaptal à Saint-Brieuc. Le projet est bien reçu. Nous avons des commentaires très positifs de lycéens mais il ne s'agit pas d'un sondage proprement dit. Nous sommes dans le cadre d'un débat public. Je crois que c'est une excellente occasion pour tout le monde de s'exprimer, de donner son avis. Il y a toutes sortes d'outils qui ont été rappelés par le président Dubout, qui peuvent être utilisés. Si les lycéens ont envie de s'exprimer, ils peuvent le faire par ce moyen ou venir dans les réunions et échanger avec nous.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Y a-t-il d'autres questions ?

Marc Le BOITE, Binic

Je m'excuse de reposer une question sur le niveau de production électrique, mais c'est quand même la finalité du projet. Monsieur Rollin, vous nous avez dit à trois reprises que le niveau de production du parc représentait l'équivalent de 790 000 habitants, chauffage compris. On nous a dit aussi que le niveau de production du parc correspondait à 9 % environ du niveau de consommation annuel de la Bretagne ; c'est le chiffre et c'est bien ce que j'ai entendu comme tout le monde. Il y a environ 3 300 000 habitants en Bretagne. Donc 9 % de 3 300 000, cela fait à peu près 300 000 habitants. J'aimerais sortir de cette salle avec une idée claire. Est-ce que ce sont 300 000 habitants équivalents annuels ou 790 000 ? C'est tout.

Emmanuel ROLLIN, Directeur du projet Ailes Marines

C'est l'équivalent de 790 000 habitants. C'est calculé finalement d'une façon très simple, en prenant la production de 1 750 gW/h divisé par la consommation annuelle d'un foyer qui est de 4 700 kVA, si ma mémoire ne me fait pas défaut, à raison de 2,1 habitants par foyer. Je crois que ce sont les bons chiffres et cela donne donc 790 000 habitants.

Par contre, vous avez tout à fait raison de noter que le rapport ne coïncide pas avec la population de la Bretagne ; là c'est un moyen d'illustrer la production, mais il y a d'autres consommateurs d'électricité en Bretagne et qui sont entre autres les consommateurs industriels, qui sont souvent de très gros consommateurs. C'est pour cela que le pourcentage de 8,9 % ne correspond pas au rapport entre la population totale de la Bretagne et les 790 000 habitants. Est-ce que la réponse est claire ?

De la salle

Est-ce que vous avez une idée de ce que consomme le TGV lorsqu'il passe ?

Emmanuel ROLLIN, Directeur du projet Ailes Marines

Non, je ne saurais pas vous le dire.

De la salle

Est-ce que quelqu'un peut répondre à cette question ? Est-ce que RTE le sait ou pas ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Non, vous répondrez une autre fois, mais je pense que c'est une bonne question pour essayer d'illustrer le débat.

Y a-t-il une autre question ?

Henri ALLOY, Saint-Brieuc

Une question toute simple : est-ce que EDF va nous revendre l'électricité à perte ? Comment se fait-il que EDF n'a pas été pressentie pour financer le projet ? Pourquoi de l'argent public n'a pas financé ce projet ? Visiblement l'argent public va financer des intérêts privés, je n'ai pas les pourcentages en tête...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Est-ce que vous pouvez répondre à cette question ?

Un intervenant

Le financement du projet est entièrement privé. Les 2 milliards d'investissements, le raccordement du parc au réseau de transport d'électricité est entièrement privé ; c'est financé par Ailes Marines.

Ensuite, effectivement, nous avons proposé dans notre réponse à l'appel d'offres un prix d'achat de l'électricité par EDF. Ce n'est pas EDF qui va financer cela, mais c'est ce que l'on appelle la CSPE, donc la contribution du service public à l'électricité.

La CSPE, quel est son objectif ? C'est de payer le développement des énergies renouvelables, de payer également les tarifs sociaux pour les familles les plus démunies et pour payer les différences de prix production pour les gens qui sont en situation insulaire, pour qu'il y ait une sorte de continuité territoriale. La CSPE est répartie sur l'ensemble des factures des consommateurs en France. Le prix de l'électricité, une fois que le parc sera en fonctionnement, ne sera pas plus élevé dans les Côtes d'Armor à Saint-Brieuc ou en Bretagne ; c'est réparti sur l'ensemble de la France.

Lorsque l'appel d'offres a été lancé, le ministre de l'Environnement était Nathalie Kosciusko-Morizet. Elle a dit que l'impact de l'objectif de la France pour 2020, qui est dans le cadre de l'éolien offshore de 6 000 mégawatts, là nous parlons d'un parc de 500 mégawatts, l'impact est de 25 euros par foyer et par an. Si vous prenez les proportions, l'impact pour le projet de Saint-Brieuc, pour le parc est d'environ 2 euros par foyer et par an. C'est un léger surcoût sur la facture d'électricité mais derrière il y a quand même de nombreux atouts. Il y a la création d'emplois, les énergies propres, la réduction du CO₂ pour ne citer que ces exemples.

Voilà en termes de coûts. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question. La règle du jeu est la même pour EDF.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Il y a un des éléments sur lequel vous n'avez pas répondu, mais ce n'est pas à vous de répondre. Le débat qui est lancé aujourd'hui correspond au résultat d'un appel d'offres qui a été lancé par l'État sur les quatre voire cinq parcs éoliens. Trois ont été remportés par EDF, un a été remporté par Ailes Marines. C'est sur celui-là que se situe le débat. Les choix résultent d'une consultation qui a été lancée il y a quelque temps et nous ne pouvons pas remettre en cause cette consultation. Nous sommes avec les hypothèses de départ qui est le choix par les pouvoirs publics de Ailes Marines à la suite d'une consultation.

Un intervenant

Quand bien même EDF aurait remporté l'appel d'offres pour Saint-Brieuc, le financement de l'électricité aurait été au travers du même mécanisme de la CSPE. C'est exactement la même situation.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Vous aurez l'occasion de poser cette question à la commission de régulation de l'énergie le 15 mai puisque c'est elle qui a jugé cet appel d'offres.

Autre question ?

Sabrina JUGAN

J'habite sur la commune de Plévenon, la commune où se trouve le cap Fréhel. Le parc éolien a-t-il une incidence néfaste sur le tourisme ? Selon un rapport écossais de 2008 pour le gouvernement écossais, la construction d'un parc éolien pourrait se traduire par une perte de touristes en raison du fait que moins de touristes viendraient visiter la région. Ceux-ci préfèrent que les projets d'énergie éolienne soient situés loin des zones d'hébergement, des sites historiques, des sites et points de vue panoramiques et des lieux de beauté naturels. Je cite le cap Fréhel où il y a 1 200 000 visiteurs par an. C'est le site le plus visité des Côtes d'Armor et c'est là où on verra le mieux les éoliennes, à 16 kilomètres. Je parle pour moi, la barge Goliath, qui mesure 60 mètres, le phare du Grand Léjon mesure 34 mètres. Je la voyais très bien et plus d'une fois sur cinq. Tout à l'heure on nous a dit qu'on verrait les éoliennes une fois sur cinq. Je l'ai vue tous les jours, la

barge. Donc pourquoi le projet dans la baie du Mont Saint-Michel et dans la baie de Saint-Malo ont-ils été repoussés, refusés et nous, au cap Fréhel, dans la baie de Saint-Brieuc on l'accepte ? Monsieur Claudy Lebreton nous a dit tout à l'heure que la baie de Saint-Brieuc était la plus belle baie au monde. Selon vous pourquoi la détruire par des mâts d'acier ? Au niveau touristique, j'aimerais avoir votre réponse.

Un intervenant

Nous sommes complètement conscients de l'enjeu touristique d'un tel projet et de l'enjeu du tourisme pour les Côtes d'Armor. Le tourisme dans les Côtes d'Armor est la deuxième activité derrière l'agroalimentaire. Il y a 15 000 emplois directs et indirects liés au tourisme. Nous parlons d'un projet de territoire, un projet qui s'intégrera dans son territoire. Donc nous travaillons avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, y compris les acteurs du tourisme.

Il y a diverses études qui ont été lancées. Vous en avez cité une. J'avoue que je ne la connais pas. J'ai le cas d'une étude lancée par le gouvernement écossais sur un parc au Danemark, le parc de Nysted, qui est un parc implanté depuis 2003 à 9 kilomètres des côtes. 72 éoliennes, donc un parc relativement conséquent. Cette étude a montré que la fréquentation du camping de Nysted n'a pas baissé ; au contraire, elle a continué à croître. Cette étude a démontré que le prix de l'immobilier et en particulier les maisons qui sont sur le littoral et qui ont vue sur le parc, il n'y a eu aucune influence sur ce prix. Il y a aussi le tourisme industriel dont parlait Monsieur Lecomte tout à l'heure, qui a été développé. Il y a d'autres études, une étude sur le parc en Angleterre ou au Danemark ou au Royaume-Uni qui donne des résultats similaires.

Dans le cadre de la baie de Saint-Brieuc, j'ai parlé longuement tout à l'heure d'un aspect qui est celui paysager. Je comprends vos craintes ; je comprends que, vu du cap Fréhel, qui est à 16,2 kilomètres, vous disiez que vous avez l'impression qu'il y aura un impact important sur le paysage. Je ne vais pas répéter toute mon argumentation de tout à l'heure. Je crois que le meilleur moyen de parler de cela sera en voyant. Il y a un photomontage qui est à l'entrée sur les affiches qui ne sont pas vraiment représentatives par leur taille. Il y aura une réunion spécifique le 17 juillet sur le sujet.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Et le 29 mai sur le tourisme à Erquy.

Un intervenant

Je pense que ce sera vraiment important que l'on puisse voir des photomontages de plus grande ampleur pour se rendre compte. Ce que je voudrais dire aussi – c'est un peu une métaphore – c'est que lorsque vous regardez, si vous perdez le contrôle de votre véhicule, si vous vous arrêtez de regarder la route, vous allez aller dans le fossé. Je crois que l'on doit prendre ce parc comme un élément positif ; nous sommes tout à fait conscients que les touristes qui viennent en baie de Saint-Brieuc, c'est du tourisme vert, du tourisme lié à la nature. Là nous parlons d'un projet d'énergie renouvelable, de développement durable, un projet qui va participer à l'image de la baie ; un projet qui va faire évoluer, qui va donner une image du territoire responsable qui prépare le futur. Je crois vraiment que, en travaillant ensemble, sur cette opportunité, en associant à cette image verte, à cette image de nature de la baie, le parc éolien est une opportunité pour le tourisme, une opportunité de développer des activités complémentaires sans nuire aux activités déjà existantes. Là c'est vraiment l'objectif que l'on doit regarder ensemble, sur lequel nous devons travailler. Beaucoup de travail est déjà en cours avec des instances départementales du tourisme. C'est l'objectif vers lequel nous devons tendre et que nous atteindrons.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Je vous propose de prendre trois autres questions.

Roger MOIZAN, Plouha

Je crois qu'il y a une réponse qui satisferait tout le monde. Je suis Roger Moizan, j'ai déjà parlé tout à l'heure.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Comme nous enregistrons, votre intervention n'apparaîtra pas si vous ne vous présentez pas.

Roger MOIZAN, Plouha

Je crois qu'il y a quelque chose qui satisferait tout le monde, qui serait que l'on installe une sorte de mannequin à la distance de la côte la plus proche et les premières éoliennes pour voir quel serait l'impact réel sur le paysage, sur un temps d'une quinzaine de jours. En fonction des fluctuations atmosphériques on aurait une idée exacte de l'impact. Il n'y aurait même plus...

Chacun serait cohérent avec lui-même. Si le projet est faisable, à ce moment-là, oui. Si on se trouve devant un point d'interrogation alors qu'on ne sait pas quel sera véritablement l'impact, je pense que la meilleure solution est de travailler en grandeur nature...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est effectivement l'une des premières idées que nous avons eue. La préfecture maritime est très réservée compte tenu des risques de mettre quelque chose dans la mer à un endroit donné pendant un certain temps ; peut-être que vous n'étiez pas arrivé au moment où cela a été évoqué. Il y a une demande d'expertise complémentaire qui sera faite de façon à objectiver cette question qui a été faite, qui devrait – si elle se réalise – être décidée par la commission nationale. Ce serait une demande d'expertise complémentaire en trois dimensions. Ce sera présenté le 17 juillet si tant est qu'elle soit décidée.

Roger MOIZAN, Plouha

Il vaut mieux avoir un élément qui tombe à la mer que d'avoir un impact d'un champ d'éoliennes. Ce serait un moindre mal.

Personnellement, je ne suis ni pour ni contre le projet. Je pense que quelque part je me situe dans l'état d'esprit du Costarmoricain lambda et que les pouvoirs publics nous doivent une réponse qui soit adaptée à ce niveau-là.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Très bien. Merci. Autre question ?

Fabrice TOUZAIN, Saint-Brieuc

Je voudrais savoir si vous comptiez faire des études sur les répercussions des champs électriques sur la faune marine. Je pense notamment aux requins qui ont des sens qui leur permettent de détecter des champs électriques aussi faibles que le champ électrique du cerveau de leur proie sous le sable. Si vous avez un câble de 33 000 Volts qui passe à proximité, quel sera l'effet sur des poissons qui sont capables de détecter des champs électriques aussi faibles ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

C'est une question qui est souvent posée, qui est d'ailleurs posée dans les questions écrites que nous avons, l'effet des champs magnétiques sur la faune marine.

Un intervenant

Comme je l'expliquais dans la présentation, il y a des études très larges qui sont en cours dans le cadre de l'étude d'impact qui sera terminée en avril 2014. Puisqu'il y a déjà des parcs existants, il y a des études qui existent dans ce domaine pour des câbles tels que les nôtres, les câbles à l'intérieur du parc entre les éoliennes et la sous-station électrique pour une tension de 33 000 Volts, sachant que le champ magnétique dépend de la tension. Il y a aussi les câbles d'exportation, là c'est pour RTE, qui sont des câbles à 225 000 Volts. Nous avons ici présent dans la salle un représentant de la société In Vivo, qui est la société qui réalise l'étude d'impact pour Ailes Marines. Elle pourra vous répondre pour la première partie de la question, c'est-à-dire pour les câbles à l'intérieur du parc éolien. Monsieur Boyadjis de RTE pourra répondre pour le câble d'exportation.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Qui est la personne qui peut répondre ?

Christophe HUISE, directeur environnement du bureau d'études In Vivo

Nous sommes en charge de l'ensemble des études environnementales du projet ainsi que de la rédaction des études réglementaires et donc du dossier d'étude d'impact. A la question posée sur les champs électromagnétiques, je vais faire une réponse courte. L'étude d'impact n'est pas rédigée. Nous allons prendre en considération l'ensemble des animaux marins. Sur les requins et les raies, ce sont effectivement les animaux les plus sensibles aux champs électromagnétiques. Il faut savoir qu'un câble de 33 kVolts, qui sont ceux qui vont être installés à l'intérieur du parc, émet un champ électromagnétique qui est équivalent à celui du niveau naturel de la terre, qui est de 30 à 40 microtesla à 1 mètre. A 100 mètres du câble, le champ est divisé par quatre, donc il y a un effet de diminution du fait de l'éloignement. Dans le cadre du projet, il est donc prévu que les câbles soient ensouillés, mis sous le sable. Là cela atténue très fortement car on atteindrait de ce fait le niveau général que l'on a au niveau du champ magnétique terrestre.

Voilà ce que je peux vous dire maintenant, en sachant que dans l'étude d'impact, effectivement, nous regarderons les effets que cela peut avoir malgré tout sur les requins et les raies et quels sont les impacts et les mesures d'évitement, de réduction qui seront nécessaires. Vous dire également que nous menons les études concernant la connaissance des poissons. Effectivement, la sensibilité et les effets et les impacts sont fonction aussi de la présence et de l'importance de la présence des espèces. Pour l'instant il reste à voir l'importance relative des raies, l'importance relative des requins, mais c'est fonction également de cette donnée que nous pourrons faire l'évaluation. Je vous remercie.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Je crois qu'il y avait une question... Pardon, il reste la réponse de RTE.

Un représentant de RTE

Je voulais apporter un complément à ce que dit In Vivo. En fait, pour un câble sous-marin, on parle de champ électromagnétique mais le problème est qu'il n'y a pas de champ électrique dans un câble sous-marin en souterrain, car la constitution même du câble fait que l'écran métallique dans le câble bloque le champ électrique. S'agissant de la gêne éventuelle des raies dont vous parliez tout à l'heure par rapport au champ électrique, comme le champ électrique est nul, il n'y aura pas de dérangement. Par contre, en matière de champ magnétique dans le domaine maritime, il faut savoir aujourd'hui qu'il n'y a pas beaucoup d'études sur le sujet. Les quelques études qui existent dans le monde ne convergent pas toutes dans le même sens, ce qui n'empêche pas que les études continuent. En ce qui nous concerne, nous appliquons la réglementation en vigueur et nous garantissons que le câble sous-marin ou souterrain que nous mettrons en place dans le sol respectera largement cette réglementation. Nous continuerons à

être attentifs sur les études en cours de façon à les analyser et faire part de notre analyse sur un site que nous avons créé qui s'appelle La clé des champs. Voilà ce que je peux dire de manière très synthétique sur le sujet mais on pourra y revenir lors de la journée du 15 mai, si vous le voulez. Il n'y a pas de problème.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Comme nous avons commencé avec 10 minutes de retard, il y a encore une question possible. Ce sera la dernière question pour ce soir, sachant que vous allez avoir dix débats publics encore.

Loïc LE CORRE, Plouha

Le choix du port de maintenance tient-il compte de la zone Natura 2000 et particulièrement celle qui est concernée le plus, celle vers Erquy ?

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Laquelle ?

Loïc LE CORRE, Plouha

Il y en a deux, une du côté de Paimpol et une autre du côté du cap Fréhel.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Votre question, si j'ai bien compris, est le choix du port de maintenance dépend-il... ?

Loïc LE CORRE, Plouha

Non, tient-il compte...

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

De Natura 2000 ?

Un intervenant

Effectivement, il y a trois ports qui sont prélistés aujourd'hui pour être potentiellement le port de maintenance. Ces trois ports ont été prélistés sur des critères principalement techniques. Un de ces critères est la distance par rapport au parc éolien qui doit être raisonnable. Il faut que ce port soit situé à l'intérieur ou très proche de la baie de Saint-Brieuc. L'accessibilité également ; nous avons besoin que les bateaux de maintenance puissent entrer et sortir 24 heures sur 24, 365 jours par an. Aussi la place disponible, car il y aura besoin de construire un bâtiment. Il y a des zones de stockage qui sont nécessaires et des zones de parking pour des véhicules, bien sûr un ou des quais qui permettent de recevoir trois bateaux d'une longueur entre 25 et 30 mètres. Ce sont des critères techniques.

Bien sûr, le choix ne prendra pas exclusivement ces critères-là en compte. Nous travaillons aujourd'hui en collaboration avec le Conseil général. Donc c'est un choix qui sera partagé avec le Conseil général. Les critères que nous devons prendre en compte sont des critères environnementaux, entre autres de classement de certaines zones, des critères d'urbanisme. En fonction des différents documents d'urbanisme des communes concernées, il n'est pas forcément possible de construire un bâtiment suivant la zone qui peut être intéressante dans le port considéré.

Effectivement, il y a un ensemble de critères qui sera pris en compte. Dans ces critères il y aura des critères environnementaux et entre autres de classement des zones de ces ports.

Antoine DUBOUT, Président de la CPDP

Merci. Nous arrivons aux termes de ce débat. Je peux concevoir que certains soient frustrés de ne pas avoir posé des questions. Il va y avoir neuf autres débats. On en a déjà de nombreuses que je vais passer très vite en revue auxquelles il sera répondu, par exemple :

Y aura-t-il des flashes lumineux ? Comment a été choisi le type d'éolienne ? Il y en a beaucoup d'autres. Quels sont les rendements de chaque machine par surface de ses ailes ? Y a-t-il des possibilités de réaliser comme au Danemark des coopératives pour produire des éoliennes ?

Le débat public – cela a déjà été évoqué – ne permet pas d'avoir tous les éléments car il n'y a pas les éléments d'études d'impacts sur les emplois, l'impact visuel, le type des embases, comment a été choisi le type d'embase. Est-ce que les embases gravitaires ne seraient pas moins agressives ? Quels sont les bénéfices pour le consortium ? Les habitants pourront-ils accueillir des actions de Ailes Marines ? Est-ce que l'on peut vendre – cela a déjà été posé – l'électricité à d'autres fournisseurs qu'EDF ? Le contrat avec EDF est sur 20 ans ; quel est le prix de rachat ? Comment sera-t-il possible de naviguer à l'intérieur du parc ? Sera-t-il éclairé de nuit ?

De très nombreuses questions dont certaines sont très importantes à traiter. Naturellement, nous répondrons par écrit d'une part et, d'autre part, vous avez bien sûr neuf débats pour poser ces questions, dont certains à thèmes.

Je voudrais tous vous remercier. Je pense qu'il y avait 300 personnes qui étaient présentes ce soir, ce qui est un nombre important. J'ai retenu l'excellente tenue de la soirée. Je suis désolé d'avoir été un peu contraignant sur certains des intervenants sur le temps de parole, mais c'était la nécessité pour que tous puissent parler. Je vous donne rendez-vous à Matignon pour le 10 avril.

Si vous avez la possibilité, nous avons la possibilité ensemble de boire un pot de l'amitié, un peu d'eau au bout de la salle, ce qui permettra à certains de poser des questions en tête-à-tête. Merci.